

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION

Novembre 2015

Ministère de l'économie
et des finances

Secrétariat général
Institut national de la statistique
et de la démographie

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



ENQUÊTE MULTISECTORIELLE CONTINUE (EMC)

Caractéristiques sociodémographiques de la population

Réalisé avec l'appui de la Coopération suédoise



Novembre 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX	7
RESUME	9
1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION	10
1.1. Structure de la population par sexe et par milieu de résidence.....	10
1.2. Structure de la population par région.....	10
1.3. Structure de la population par âge.....	12
1.4. Lien de parenté avec le chef de ménage.....	15
1.5. Etat matrimonial de la population de 12 ans et plus.....	15
1.6. Possession des pièces administratives de la population.....	18
1.7. Taux de participation.....	20
2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET DES CHEFS DE MENAG	22
2.1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages.....	22
2.2. Typologie des ménages.....	24
2.3. Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages.....	26
2.4. Caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques des chefs de ménages.....	28
CONCLUSION	34
ANNEXE	36

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Graphique 1.1 : Répartition (%) de la population par région administrative de résidence.....	11
Graphique 1.2 : Densité de la population selon les régions (hors région du Centre)	11
Graphique 1.3 : Pyramide des âges de la population totale du Burkina	13
Graphique 1.4 : Pyramide des âges de la population rurale du Burkina.....	14
Graphique 1.5 : Pyramide des âges de la population urbaine du Burkina	14
Graphique 1.6 : Répartition de la population par milieu de résidence suivant le lien de parenté avec le chef de ménage.....	15
Graphique 1.7 : Répartition de la population de 12 ans et plus suivant l'état matrimonial	16
Graphique 1.8 : Rapport de masculinité (en %) selon le statut matrimonial	17
Graphique 1.9 : Répartition (en %) de la population suivant l'état matrimonial et le sexe.....	18
Graphique 1.10 : Taux de possession d'acte de naissance/jugement supplétif selon les régions	19
Graphique 1.11 : Taux de possession de pièce d'identification selon les régions	20
Graphique 1.12 : Taux de participation selon les régions	21
Graphique 2.1 : Répartition (en %) des ménages selon le milieu de résidence	22
Graphique 2.2 : Répartition (en %) des ménages par région.....	23
Graphique 2.3 : Densité (ménages/km ²) selon les régions (hors région du Centre).....	24
Graphique 2.4 : Répartition (en %) des ménages selon la typologie	25
Graphique 2.5 : Structure de la typologie des ménages par milieu de résidence.....	26
Graphique 2.6 : Pyramide des âges des chefs de ménage	27
Graphique 2.7 : Répartition (en %) des chefs de ménage suivant le sexe et l'état matrimonial.....	28
Graphique 2.8 : Taux d'alphabétisation (en %) des chefs de ménage suivant les groupes d'âges	29
Graphique 2.9 : Taux d'alphabétisation (%) des chefs de ménage suivant les régions	29
Graphique 2.10 : Répartition (en %) du niveau d'instruction des chefs de ménage suivant le milieu de résidence	30
Graphique 2.11 : Répartition des chefs de ménage selon le statut d'occupation	30
Graphique 2.12 : Répartition (en %) des chefs de ménage suivant les branches d'activité	31
Graphique 2.13 : Répartition (en %) des chefs de ménage suivant les branches d'activité	31
Graphique 2.14 : Répartition (en %) des chefs de ménage occupés suivant le milieu de résidence et selon la branche d'activité.....	32
Tableau 1.1 : Répartition des effectifs de la population burkinabè par sexe et par milieu.....	10
Tableau 1.2: Age moyen et médian par sexe et par milieu de résidence	12
Tableau 2.1 : Tendances centrales de la taille par milieu de résidence	24
Tableau 1: Description de la population	37
Tableau 2 : Répartition de la population en classes d'âge.....	38
Tableau 3 : Répartition des âges moyens de la population par sexe	38
Tableau 3 : Répartition des âges moyens de la population par sexe (Suite et fin).....	39
Tableau 4 : Répartition des âges médians de la population par sexe	40
Tableau 5 : Répartition de la population suivant le lien de parenté	41
Tableau 5: Répartition de la population suivant le lien de parenté (Suite et fin).....	42
Tableau 6: Répartition de l'état matrimonial des individus.....	43
Tableau 6: Répartition de l'état matrimonial des individus (Suite et fin)	44
Tableau 7 : Possession d'acte de naissance/ jugement supplétif	45
Tableau 7 : Possession d'acte de naissance/ jugement supplétif (Suite et fin)	46
Tableau 8 : Possession d'une pièce d'identification (CNIB, Passeport, carte militaire).....	47
Tableau 8 : Possession d'une pièce d'identification (CNIB, Passeport, carte militaire)(Suite et fin)	48
Tableau 9 : Répartition des individus de 18 ans et plus suivant l'appartenance à une organisation.....	49
Tableau 9 : Répartition des individus de 18 ans et plus suivant l'appartenance à une organisation (Suite et fin).....	50
Tableau 10 : Répartition des chefs de ménage suivant le niveau d'alphabétisation	51
Tableau 11 : Répartition des chefs de ménage suivant le niveau d'instruction	52
Tableau 12 : Structure de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage	53
Tableau 12 : Structure de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage (Suite et fin)	54

RESUME

La population burkinabè est estimée à près de 18 millions en 2014. Il ressort des rapports de masculinité (94,7%) que les femmes dominent en effectif. La structure par âge de la population burkinabè est caractérisée par une très forte jeunesse, la moitié de la population n'ayant pas plus de 16 ans. Cette jeunesse de la population est encore plus prononcée en milieu rural où l'âge médian est de 14 ans contre 20 ans en milieu urbain. Elle est également plus masculine que féminine, la moitié des hommes n'ont pas plus de 13 ans tandis que l'âge médian des femmes est de 16 ans soit 3 ans de plus que celui des hommes. Selon les milieux de résidence, la population est majoritairement rurale. En effet, plus de trois quart (77,3%) des individus résident en milieu rural contre seulement 22,7% d'individus qui vivent dans les villes.

L'analyse des taux de possession des actes de naissance et de jugements supplétifs d'acte de naissance qui constituent les premiers documents civils attestant de l'existence de tout individu montre que 3 800 000 burkinabè ne possèdent pas de telles pièces. On relève de très fortes disparités au niveau des possessions des actes de naissances ou jugements supplétifs d'acte de naissance, en ce sens que près de la moitié des populations des régions du Sahel et de l'Est n'en possède pas, ce qui est loin du taux de possession nationale d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance qui est de 79,2%.

Au niveau des ménages, on estime à 2,5 millions le nombre total de ménages individuels dont 28,3% résident en milieu urbain. La taille moyenne des ménages est de 7,2 personnes, soit presque égale à la taille moyenne estimée en 2009 avec l'EICVM 2009-2010 qui était de 6,7 personnes. Ce sont les hommes qui détiennent le pouvoir de décision, la proportion des chefs de ménage hommes étant au niveau national de 86,2%. Cette importance absolue des chefs de ménage homme demeure quel que soit le groupe d'âge considéré. C'est lorsque les ménages se disloquent par le divorce/séparation ou par la perte du conjoint que les femmes accèdent plus au pouvoir de décision dans les ménages.

La maîtrise de la population est essentielle pour bâtir une politique de développement qui prenne véritablement en compte les priorités essentielles du moment et du futur. Aucune planification ne peut être adéquate et aboutir efficacement aux résultats si elle ne tient compte de la structure de la population bénéficiaire. Peut-on d'ailleurs planifier d'une manière optimale que ce soit en éducation, en santé, en eau potable etc. des investissements à réaliser si les populations bénéficiaires ne sont pas connues dans leurs composantes. La force d'une nation dit-on est sa population encore faut-il que cette population soit éduquée et en bonne santé.

Connaître la structure de sa population permet d'asseoir une bonne planification. Combien d'infrastructures scolaires a-t-on besoin pour couvrir les besoins de la population en âge de scolarisation sachant que cette population s'accroît à un rythme donné ? Combien faut-il de personnel enseignant ? Qu'est-ce que cela implique-t-il pour les cycles secondaires, supérieurs et dans les domaines de l'emploi, etc. ? Autant de questionnements qui peuvent être repris pour tous les secteurs aussi bien social, économique qu'environnemental et auxquels des réponses adéquates ne peuvent être fournies si la structure de la population n'est pas connue.

En 2006, après le recensement général de la population et de l'habitation, le taux de croissance démographique était estimé à 3,1% soit en progression de 0,5 points de pourcentage par rapport à la décennie 1996-2006 où il était de 2,6%. Ce taux de croissance est l'un des plus élevés de la sous-région (Niger 3,9%). Cela n'a pas manqué d'interpeller le gouvernement sur les possibles dangers que cette forte croissance démographique risque d'engendrer si des mesures adéquates ne sont pas prises pour assurer de meilleures conditions de vie et garantir une main-d'œuvre de qualité.

La prise de conscience de ce regain de croissance démographique a milité pour la prise en compte des questions de populations comme des questions transversales au niveau de la SCADD. Désormais, les politiques, les plans et programmes de développement devraient intégrer la dimension population en vue de contribuer à la maîtrise de la croissance démographique.

Après trois ans de mise en œuvre de la SCADD, le suivi et l'évaluation des effets et de l'impact socio-économiques nécessite des informations actuelles et fiables couvrant les divers domaines du développement. C'est dans cette optique que s'inscrit l'enquête multisectorielle continue (EMC). Il s'agit d'une enquête modulaire à quatre passages centrée sur la consommation et l'emploi qui sont à caractère saisonnier. La première phase a couvert les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population qui sont indispensables pour mieux la caractériser.

Le présent rapport présente une description de la structure de la population burkinabè en 2014 selon les variables démographiques (âge, sexe, état matrimonial etc.), socio-économiques (alphabétisation, niveau d'instruction, activité etc.) et les variables géographiques comme le milieu et les régions de résidence.

1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION

Les caractéristiques sociodémographiques permettent de suivre les questions de populations. Elles sont déterminantes pour une bonne politique de développement socio-économique. La question de population est entièrement inscrite dans l'axe 4 de la SCADD comme une priorité transversale dans les politiques et programmes de développement. Ce chapitre traite de la structure de la population et des ménages, c'est-à-dire qu'il se propose de décrire à l'aide des variables sociodémographiques les traits caractéristiques de la population et des ménages. Quelle est la répartition de la population burkinabè suivant le genre, les groupes d'âges, les milieux de résidences et les régions, etc. ? Il est organisé en deux grandes sections. La première section traite des questions relatives à la population tandis que la deuxième section est relative aux ménages et aux chefs de ménages.

1.1. Structure de la population par sexe et par milieu de résidence

La population burkinabè est estimée à 17,9 millions en 2014. Cette population est composée de 9,2 de femmes et de 8,7 d'hommes. Ce qui donne un rapport de masculinité de 94,7%. On compte donc 95 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité n'a pas significativement varié entre 2009 et 2014 ; en effet, on comptait 94 hommes pour 100 femmes en 2009 selon les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM, 2009).

Le Gouvernement s'est donné pour objectif de faire des villes du Burkina des pôles économiques et de croissance. Cette volonté s'est traduite par l'adoption de la Politique nationale de l'habitat et de développement urbain (PNH DU). Pour ce faire il a entrepris, dans le cadre de la SCADD, de mettre en place un système urbain performant dans l'objectif de porter le taux d'urbanisation à 29% en 2015. A moins d'une année de cette échéance, l'écart demeure important puisque selon les résultats, seulement 4,1 millions de burkinabè vivent en milieu urbain soit un taux d'urbanisation de 22,7%.

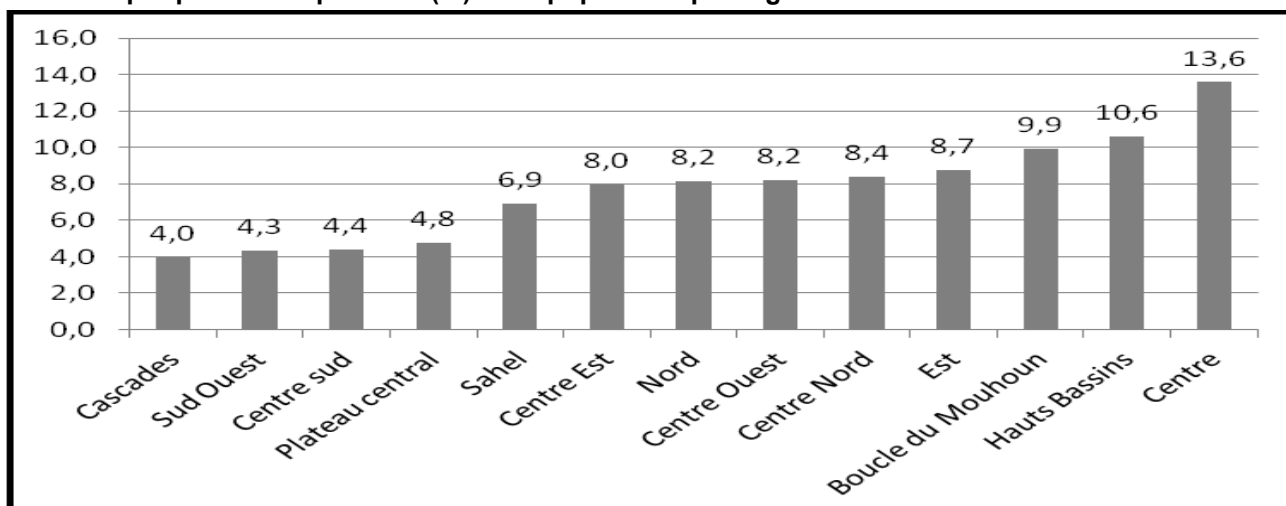
Tableau 1.1 : Répartition des effectifs de la population burkinabè par sexe et par milieu

	Sexe de l'individu		Ensemble
	Homme	Femme	
NATIONAL	8 694 961	9 185 425	17 880 386
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	1 992 859	2 061 150	4 054 009
Rural	6 702 103	7 124 275	13 826 377

1.2. Structure de la population par région

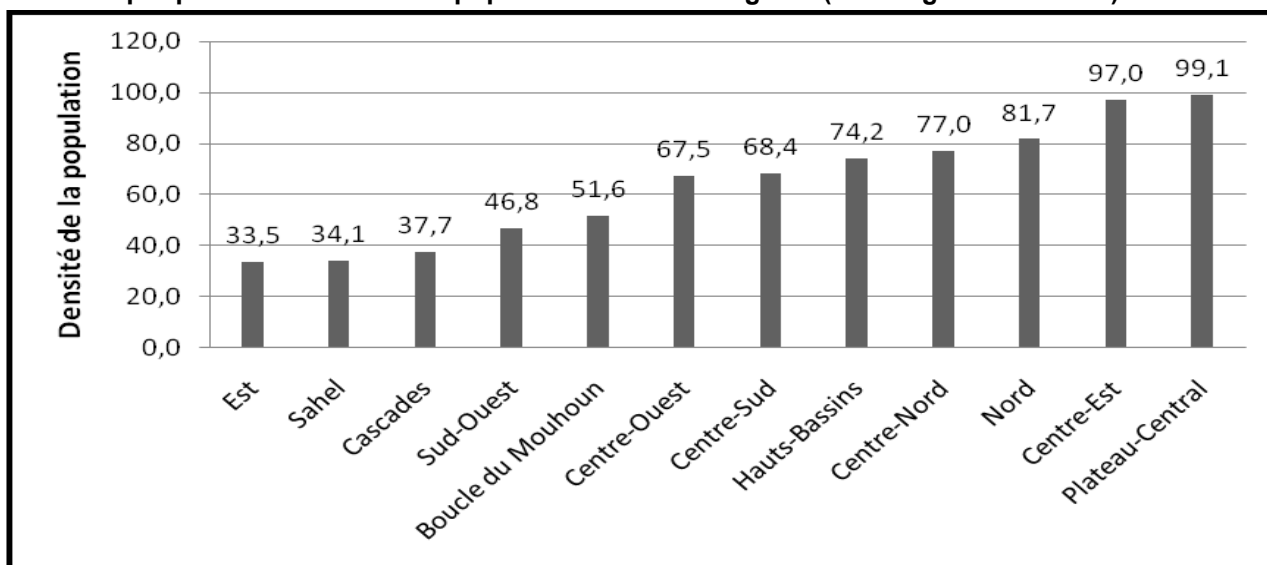
Les régions les plus peuplées sont celles du Centre (13,6%) des Hauts Bassins (10,6%) et de la Boucle du Mouhoun (9,9%). Ces trois régions concentrent plus du tiers (34,1%) de la population totale du pays. A l'opposé, ce sont les régions des Cascades, du Sud-ouest, du Centre sud et du Plateau central qui sont les moins peuplées avec chacune moins de 5% de la population totale.

Graphique 1.1 : Répartition (%) de la population par région administrative de résidence



En termes de densité de la population, la région du Centre se distingue particulièrement avec une très forte densité de 846,9 habitants/km². Les douze régions restantes ont quant à elles des densités de populations inférieures 100 hbt/km². Ce sont les régions du plateau central (99,1 hbt/km²), le Centre-est (97,0 hbt/km²) et celles du Nord (81,7 hbt/km²) qui sont les trois régions les plus denses après celle du Centre avec des densités supérieures 80 habitants/km². En revanche, les régions de l'Est (33,5 hbt/km²), du Sahel (34,1 hbt/km²) et des Cascades (37,7 hbt/km²) constituent les régions les moins denses du Burkina Faso avec des densités de population de moins de 40 habitants au kilomètre carré. La densité de la population est de 65,2 personnes au kilomètre carré (65,2 hbt /km² au niveau national).

Graphique 1.2 : Densité de la population selon les régions (hors région du Centre)



1.3. Structure de la population par âge

L'âge moyen de la population burkinabè est de 21,3 ans et la moitié de la population à moins de 17 ans. Ce qui témoigne d'une population fortement jeune. Cette jeunesse de la population est encore plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'âge moyen de la population rurale est de 20,7 ans contre 23,5 ans pour la population urbaine. En outre, l'âge médian de la population en milieu rural est de 14 ans tandis qu'il est de 20 ans en milieu urbain. On observe également une différence de jeunesse de la population entre les hommes et les femmes. La population masculine est relativement plus jeune que la population féminine. L'âge moyen des hommes est de 20,7 ans et l'âge médian de 14 ans. En revanche, l'âge moyen des femmes est de 21,9 ans soit d'un an supérieur à celui des hommes et l'âge médian de 17 ans soit de trois ans supérieurs à celui des hommes.

Par rapport à 2009, l'âge moyen de la population n'a pas connu de changement. Il était, en effet, estimé à 21,3 ans selon les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM, 2009). Par rapport au RGPH 2006, il est légèrement plus faible puisque l'âge moyen de la population au RGPH 2006 était 21,8 ans.

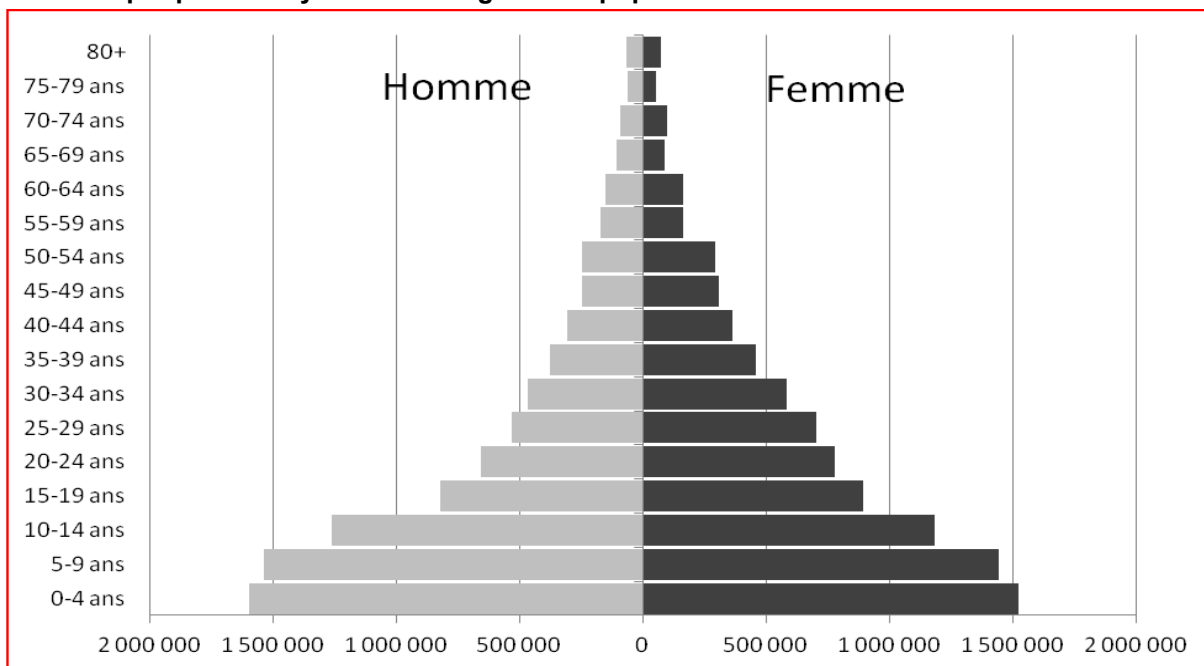
Tableau 1.1: Age moyen et médian par sexe et par milieu de résidence

	Sexe de l'individu				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian	Age moyen	Age médian
NATIONAL	20,7	14	21,9	17	21,3	16
MILIEU DE RESIDENCE						
Urbain	23,6	20	23,3	20	23,5	20
Rural	19,9	13	21,4	16	20,7	14

1.3.1 : Pyramide des âges de la population burkinabè.

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Sa description permet d'appréhender la trace des faits démographiques les plus marquants des années passées qu'il s'agisse des grandes tendances de la fécondité, de la mortalité ou d'accidents plus spécifiques à relier à la conjoncture de l'histoire politique de la population étudiée. Plus généralement la forme de la pyramide dépend de trois facteurs principaux que sont la fécondité, la mortalité (incluant épidémie, pandémies et guerre, qui laissent fréquemment des marques importantes dans la structure de la population) et les migrations.

Graphique 1.3 : Pyramide des âges de la population totale du Burkina



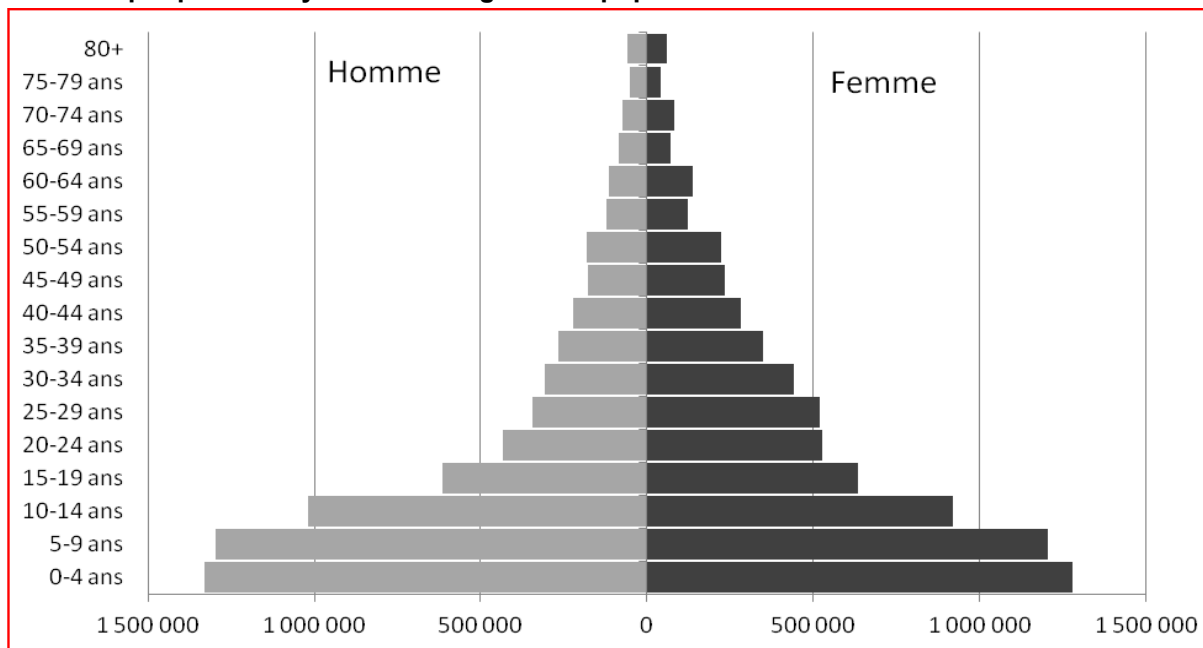
La pyramide des âges de la population burkinabè issue des estimations de l'enquête présente une base élargie avec un sommet rétréci. La base élargie traduit un fort taux de natalité de la population burkinabè, c'est-à-dire une forte jeunesse de la population déjà observée à travers les tendances centrales (âge moyen et âge médian). En revanche, le sommet rétréci témoigne d'un fort taux de mortalité. On remarque que le taux de mortalité est particulièrement élevé chez les jeunes enfants compte tenu du fait que la pyramide se rétrécit rapidement. Cette structure de la population représentée par une pyramide de type « parasol » est caractéristique des pays en développement.

1.3.2. Pyramide des âges de la population rurale

La pyramide des âges de la population rurale épouse presque celle de la population nationale. Cela s'explique par le faible taux d'urbanisation du pays (22,7%).

En d'autres termes, le milieu rural, de part de sa forte population, impose sa structure au niveau national. Tout comme la structure de la population nationale, la population rurale du Burkina est caractérisée par une forte jeunesse. Il s'agit donc d'une population très jeune caractérisée par des taux de mortalité et de fécondité très élevés.

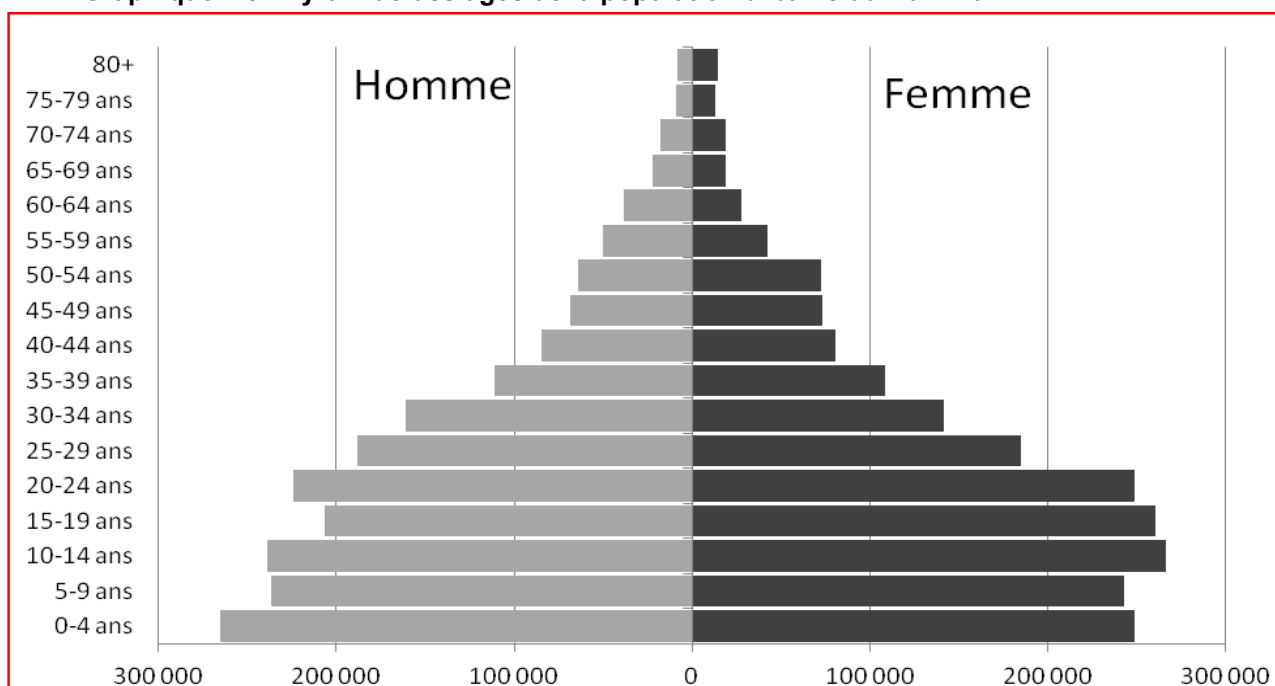
Graphique 1.4 : Pyramide des âges de la population rurale du Burkina



1.3.3. Pyramide des âges de la population urbaine

La pyramide des âges de la population urbaine par contre a une forme différente de celle de la population nationale. La base débute, s'élargit quelque peu (surtout chez les femmes) avant de se rétrécir rapidement. La population urbaine bien que jeune n'est pas seulement caractérisée par une très forte natalité. Le gonflement de la pyramide traduit en effet un phénomène d'immigration ou d'exode rural des jeunes surtout des 10 à 24 ans vers les villes du Burkina. Le rétrécissement de la pyramide au sommet est moins rapide en milieu urbain qu'en milieu rural. La population urbaine serait relativement plus vieille que celle du milieu rural sans doute à cause de la concentration plus élevée des infrastructures sanitaires. Ce qui participe d'un meilleur accès aux services de santé en milieu urbain qu'en milieu rural.

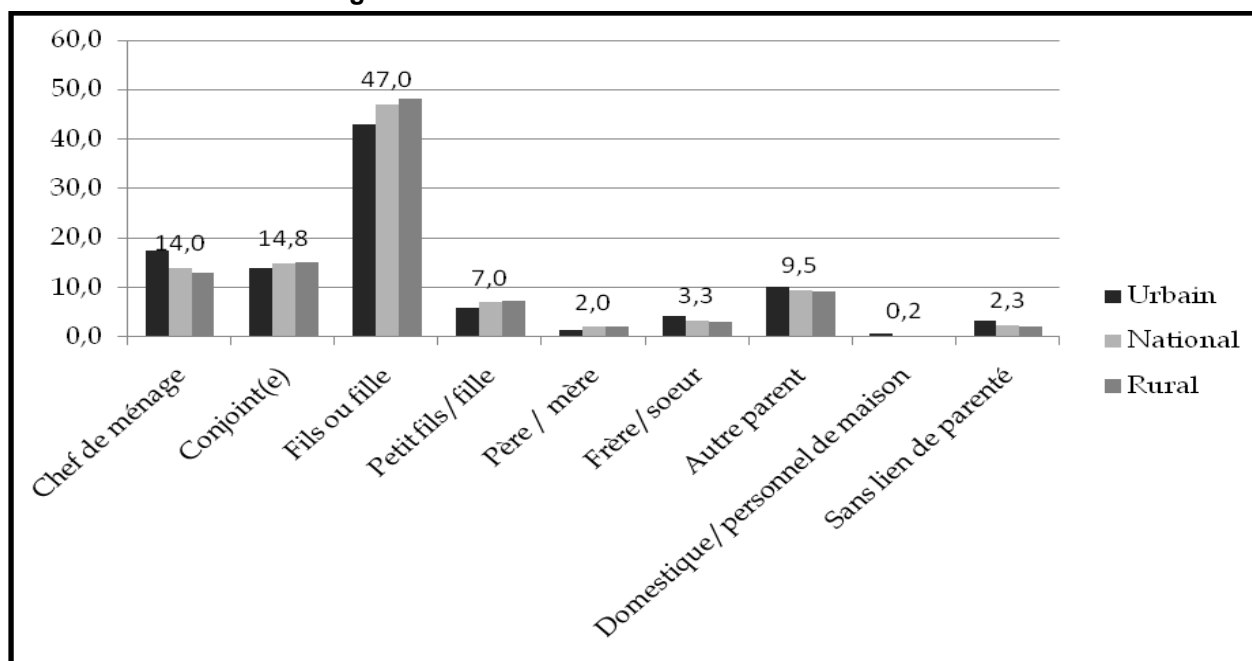
Graphique 1.5 : Pyramide des âges de la population urbaine du Burkina



1.4. Lien de parenté avec le chef de ménage

En termes de lien de parenté avec le chef de ménage, ce sont les fils/filles des chefs de ménage qui constituent le groupe le plus nombreux, ils représentent près de la moitié de la population (47,0%). Ils sont suivis du groupe de chef de ménage et des conjoints (es). Les domestiques/personnels sont les moins nombreux aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La présence des pères/mères des chefs de ménages est très faible. En effet, les pères/mères des chefs de ménages ne représentent que 3,3% de la population totale.

Graphique 1.6 : Répartition de la population par milieu de résidence suivant le lien de parenté avec le chef de ménage

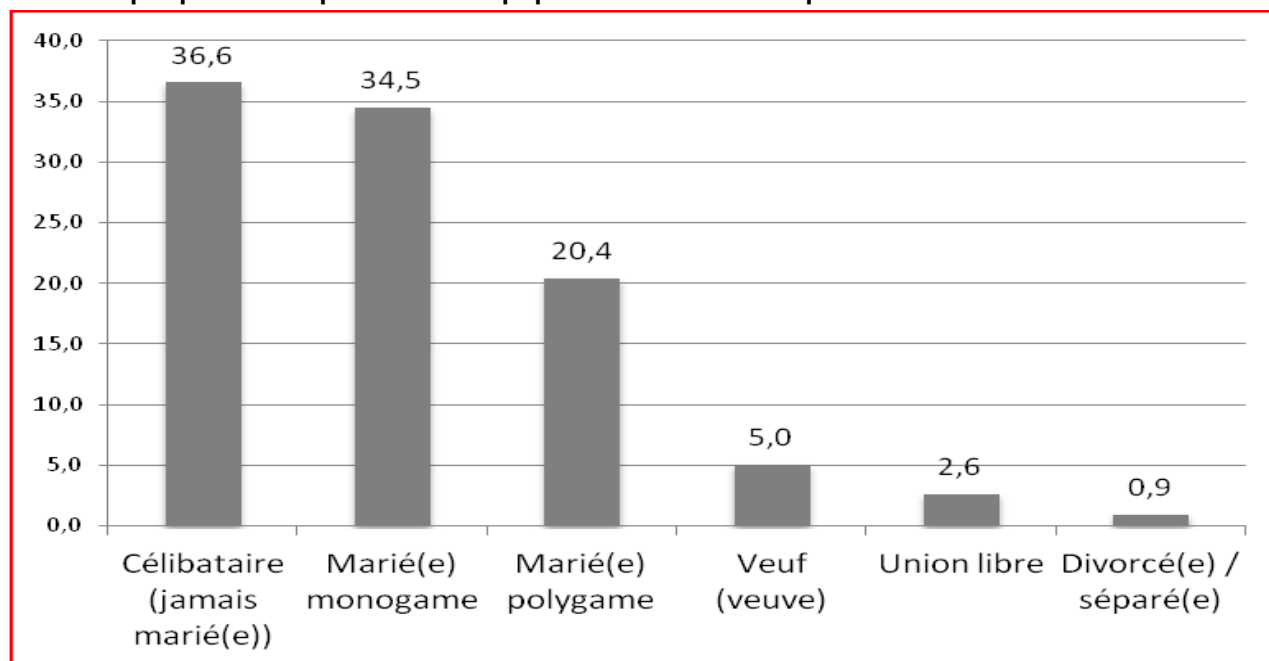


1.5. Etat matrimonial de la population de 12 ans et plus

L'état matrimonial se réfère à la situation des individus par rapport au mariage. Le mariage comprend le mariage civil célébré devant un officier d'état civil, le mariage coutumier ou religieux. Il prend en compte également les individus en couples qui se déclarent ou se considèrent comme mariés. Parmi les personnes mariées, on distingue les polygames des monogames. La polygamie est une pratique non négligeable au Burkina surtout en milieu rural. Plusieurs couples se forment cependant sans une reconnaissance ni de la part des coutumes ni de la religion ni de l'état civil. Les personnes en couple qui se déclarent dans cette situation sont en union libre. On distingue également par rapport au mariage les personnes n'ayant jamais été mariées (célibataires), les personnes divorcées ou séparées et les veufs ou veuves.

La population concernée par l'état matrimonial est celle de 12 ans et plus ; elle est estimée à 10 732 143 soit 60,0% de la population totale. Cette population est composée en majorité de célibataires (n'ayant jamais été marié (e)) (36,6%) et de marié(e) monogame (34,5%). La polygamie occupe une place assez importante dans la population burkinabè. En effet, un peu plus d'une personne sur 4 de la population de 12 ans et plus est en situation de polygamie. Les personnes en situation de veuvage représentent 5,0% tandis que les divorcés et les séparés occupent la dernière position avec une proportion de 0,9%. Comparée aux résultats de l'EICVM 2009, cette structure est pratiquement inchangée. On comptait en effet 35,3% de célibataires, 31,9% de marié (e) monogame, 24,5% de polygames, 4,9% de veuf/veuve, 2,4% d'union libre et 0,9% de divorcé/séparé (e).

Graphique 1.7 : Répartition de la population de 12 ans et plus suivant l'état matrimonial



1.5.1 Structure de la population suivant l'état matrimonial et selon le sexe

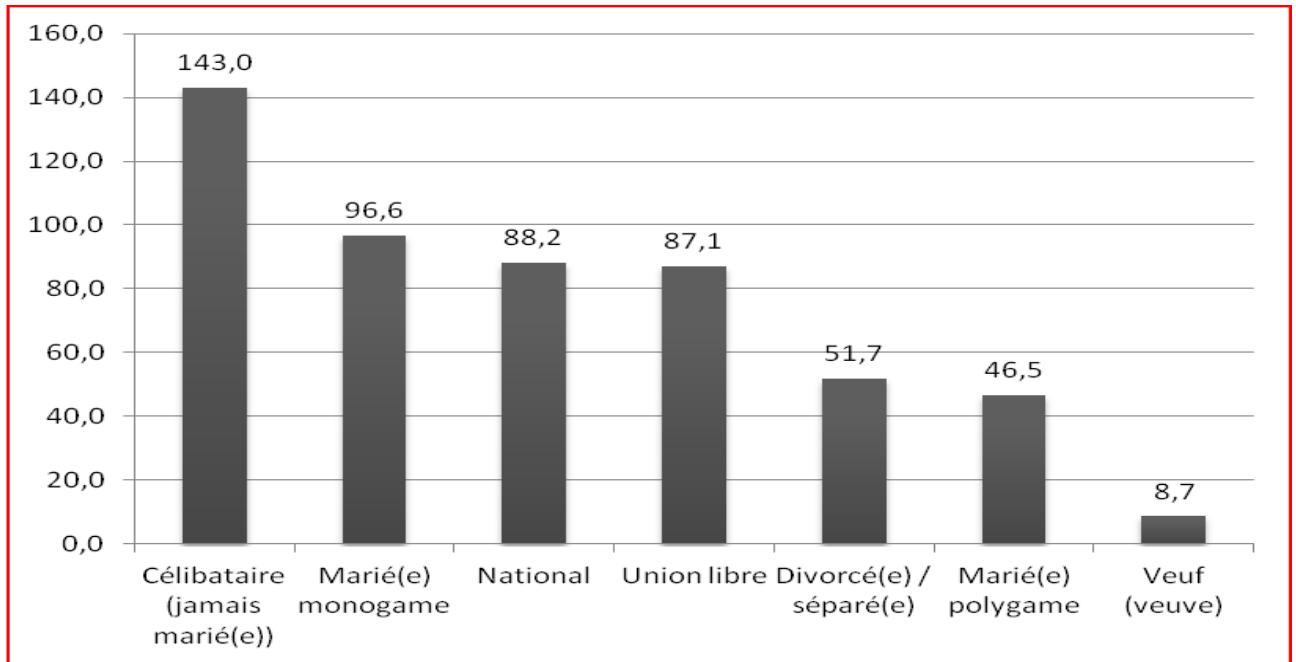
On estime à 5,1 million le nombre d'hommes de 12 ans et plus à 5,7 millions le nombre de femmes âgées de 12 ans ou plus. Ce qui donne un rapport de masculinité pour cette population de 88,1%. Dans l'ensemble de la population de 12 ans et plus on compte donc 88 hommes pour 100 femmes. La répartition de la population de 12 ans et plus suivant le sexe et l'état matrimonial permet d'étudier les déséquilibres et les pratiques sociales en matière de « mariage » dans son sens le plus large (civil, coutumier, religieux ou simplement déclaré).

Les rapports de masculinité par statut matrimonial permettent d'analyser les déséquilibres homme/femme. En terme absolu, il y a plus d'hommes que de femmes célibataires soit 143 hommes célibataires pour 100 femmes célibataires. En dehors du groupe des célibataires, il y a absolument moins d'hommes que de femmes dans les autres statuts matrimoniaux. On relève par exemple qu'il y a 9 veufs pour 100 veuves et 52 hommes divorcés/séparés pour 100 femmes divorcées/séparées. Par ailleurs, on note qu'il y a 47 hommes polygames pour 100 femmes polygames. Ceci n'est toutefois pas surprenant puisque la polygamie sous entend un homme avec au moins deux conjointes. Autrement dit, la valeur maximale du rapport de masculinité au niveau du statut polygame est de 50% ; ce qui correspond à la situation où tous les hommes polygames auraient chacun exactement deux conjointes.

Compte tenu du fait que le rapport de masculinité au niveau de la population de 12 ans et plus n'est pas de 100% (un homme pour une femme), les simples rapports de masculinité peuvent souffrir de ce déséquilibre. Cette analyse est complétée avec l'étude de la répartition relative de l'état matrimonial suivant le sexe. A l'analyse du graphique 1.8, il ressort trois faits majeurs en ce qui concerne le statut matrimonial des femmes et des hommes.

Le premier fait est qu'il y a, toute chose égale par ailleurs, pratiquement deux (02) fois plus d'hommes que de femmes célibataires. Il s'agit d'un fait important qui contraste le rapport de masculinité (88 hommes pour 100 femmes). Bien qu'il y ait en général plus de femmes que d'hommes, il y a relativement moins de femmes célibataires. Cela explique en partie par le fait que les femmes se marient généralement plus jeune que les hommes.

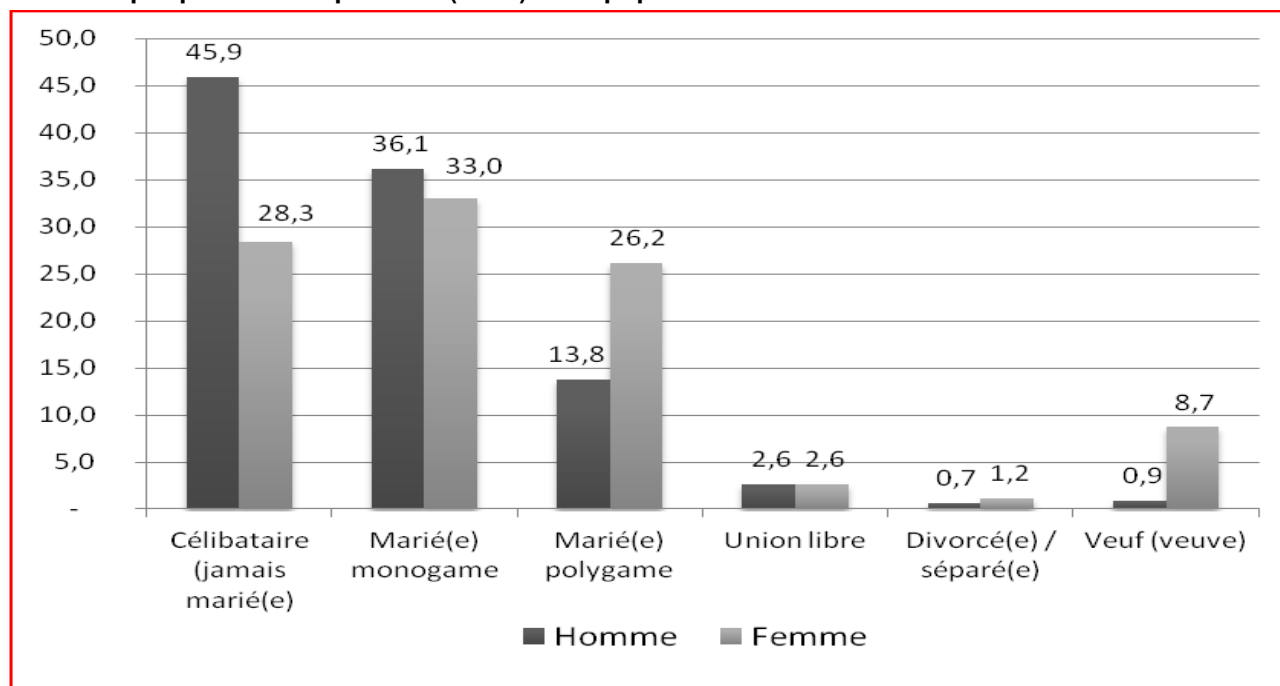
Graphique 1.8 : Rapport de masculinité (en %) selon le statut matrimonial



Le deuxième fait de cette structure est qu'il y a relativement presque 10 fois plus de veuves que de veufs. La situation de veuvage survient lorsqu'après la perte d'un (e) conjoint (e), l'individu ne se remarie pas. Cette importance relative de veuves par rapport aux veufs peut s'expliquer soit par la polygamie ou une prédisposition plus prononcée chez les veufs à se remarier. En réalité, la polygamie augmente la propension des femmes à être veuves. Lorsque deux ou plusieurs femmes sont mariées à un même homme, la disparition de ce dernier met au veuvage non pas une seule femme mais deux ou plus. En revanche, pour un homme polygame la disparition d'une de ces conjointes ne fait pas de lui un veuf. La deuxième explication peut tenir au fait qu'il peut s'agir d'une propension plus grande des veufs à se remarier par rapport aux veuves. En effet, la situation de veuvage est à priori une situation transitoire étant donné que rien n'interdit aux veufs et veuves de se remarier. Ainsi, si les hommes ont une forte propension à se remarier après la perte de leur conjointe, la proportion des veufs sera relativement moins faible que celle des veuves. Une troisième explication pourrait provenir de la mortalité aux âges avancés. Si particulièrement le veuvage se distingue parmi les plus âgés, une relative importance des veuves par rapport aux veufs peut s'expliquer si le taux de mortalité des hommes à ces âges est plus élevé que celui des femmes. D'autant plus qu'à un âge avancé, le désir de se remarier n'est généralement pas intense.

Bien que la proportion des personnes divorcées/séparées est faible (moins de 1%), le troisième fait non moins important concerne la situation relative des hommes et femmes dans le divorce ou en séparation. Il ressort en effet, la proportion des hommes divorcés/séparés (0,7%) est relativement plus faible que celle des femmes divorcées/séparées (1,2%).

Graphique 1.91 : Répartition (en %) de la population suivant l'état matrimonial et le sexe



1.5.2. Structure de la population par âge et l'état matrimonial

La pyramide des âges des célibataires débute avec une base très large correspondant à une population en réalité non concernée par les questions d'union conjugale. Elle se rétrécit très rapidement surtout pour les femmes pour disparaître presque complètement après 40 ans. La probabilité de trouver un homme ou une femme célibataire n'ayant jamais été marié après 40 ans est en conséquence très faible. En ce qui concerne la pyramide des âges des mariés/union libre, elle débute timidement à partir du groupe de 12 à 15 ans grossit rapidement puis se rétrécit par la suite. Enfin la pyramide des âges des individus divorcés/séparés montre que le phénomène est presque inexistant chez les hommes. En revanche, chez les femmes c'est à partir de 50 ans que le phénomène de divorce ou de séparation est plus important.

1.6. Possession des pièces administratives de la population

L'acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance est le premier document civil qui atteste de l'existence d'un individu. De ce fait, tout individu quelque soit son âge devrait en posséder. Toutefois, plusieurs facteurs notamment l'éloignement de l'état civil et l'analphabétisme des populations ne favorisent pas la déclaration systématique des naissances.

Sur une population de 17,9 millions, on estime à 14,1 millions le nombre de personnes qui possèdent au moment de l'enquête un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance. Soit un taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance de 79,2%. En d'autres termes, au moins 1 personne sur 5 ne possède pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance. De façon absolue, ce sont près de quatre millions (3,8 millions) de personnes qui ne possèdent pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance. Néanmoins, le taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance est en nette progression puisqu'il était estimé à 70,6% en 2009 soit une augmentation de 9 points.

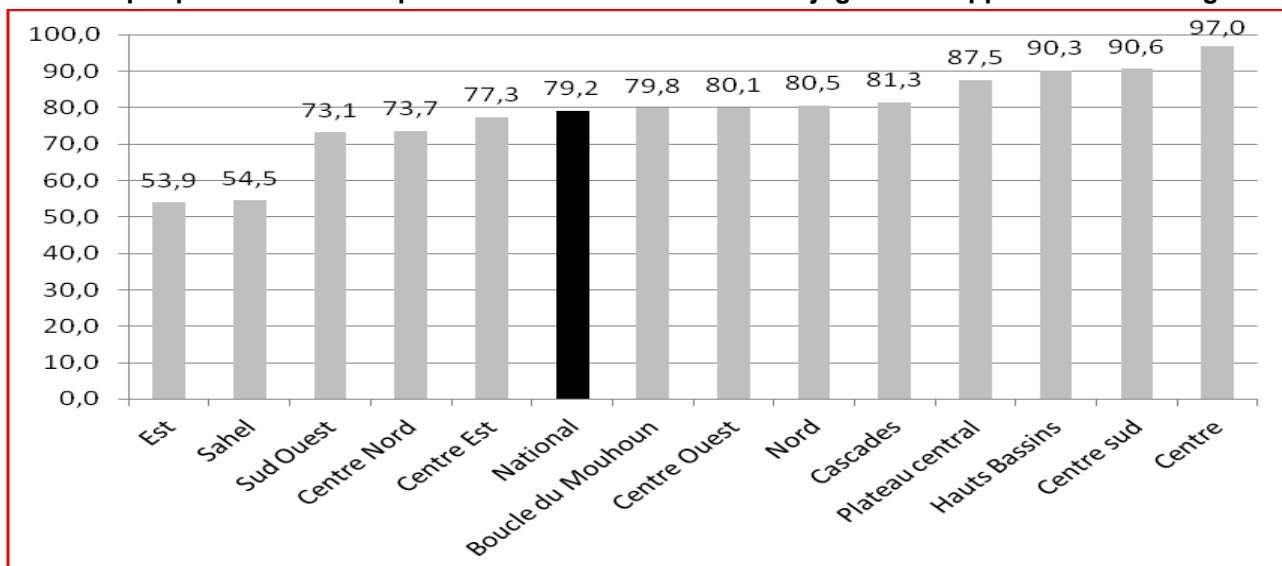
1.6.1. Taux de possession d'un acte de naissance par sexe et selon les régions

Le taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance est relativement plus élevé chez les hommes (81,6%) que chez les femmes (76,9%). Lorsque l'enfant n'a pas été déclaré à la naissance, très souvent c'est lors de la scolarisation que les parents lui font établir un jugement supplétif d'acte de naissance. Compte tenu du faible taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons, ceci pourrait expliquer que les hommes possèdent relativement plus d'acte de naissance que les femmes.

Selon le milieu de résidence, 96,8% de la population urbaine possèdent un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance contre 74,0% pour la population rurale. Il y a donc une forte disparité en termes de possession d'acte de naissance au détriment du milieu rural.

On constate également une forte disparité régionale sur le taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance. Les régions de l'Est et du Sahel s'illustrent avec les plus faibles taux. Moins de 6 personnes sur 10 possèdent un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance. A l'opposé, c'est la région du Centre qui se distingue avec le plus fort taux de possession (97,0%). Il s'agit de la région la plus urbanisée et la plus alphabétisée. Comparés avec les taux bruts de scolarisation au primaire en 2009, il ressort que les cinq régions (Est, Sahel, Sud Ouest, Centre Est et Centre Nord) qui avaient les plus faibles taux brut scolarisation sont exactement les mêmes aujourd'hui qui ont les plus faibles taux de possession d'acte de naissance.

Graphique 1.20 : Taux de possession d'acte de naissance/jugement supplétif selon les régions



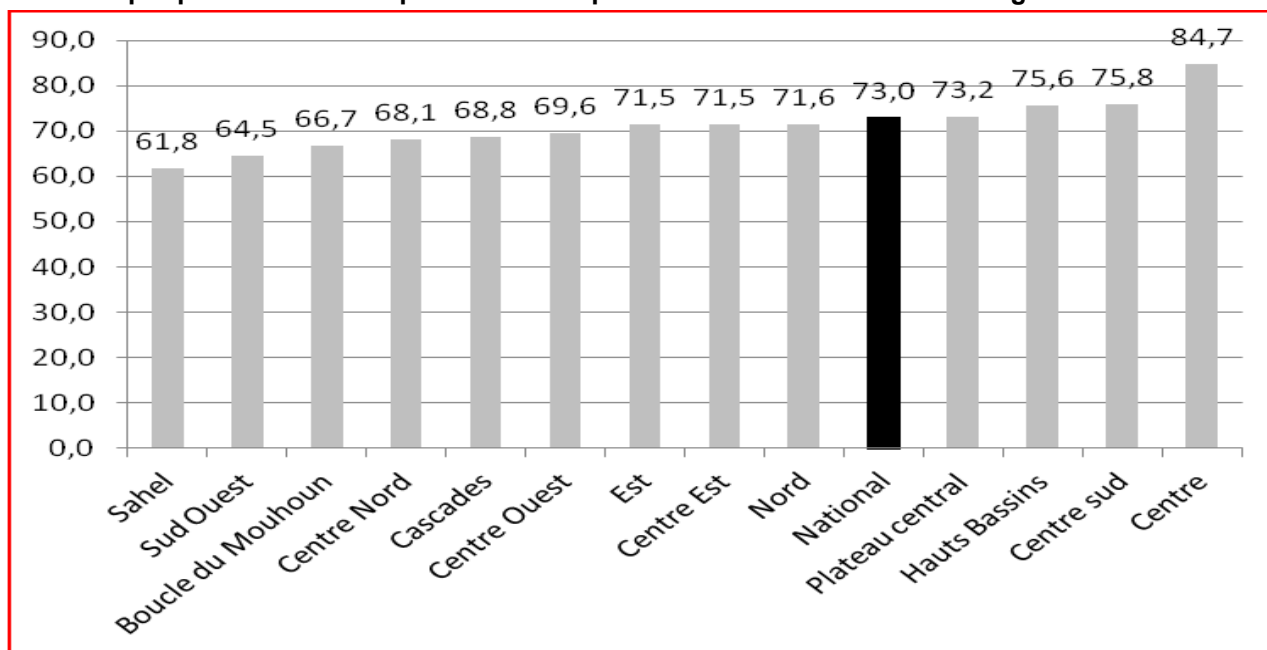
1.6.2. Taux de possession d'une pièce d'identification (CNIB, Passeport, carte militaire) des enquêtés de 15 ans et plus

Les questions sur la possession d'une pièce d'identification (CNIB, Passeport, ou carte militaire) ont concerné la population de 15 ans et plus. Sans une pièce, il est quasiment impossible de jouir de certains droits (droit de vote, Opérations bancaires, voyage etc.).

On estime à 73,0% la proportion des individus de 15 ans et plus qui possèdent au moins une pièce d'identification. Le taux de possession d'une pièce d'identification est également en hausse par rapport aux résultats de l'EICVM 2009 où il était estimé à 63,0% soit une augmentation de 10 points. Selon le sexe, il ressort qu'il y a relativement plus d'hommes que de femmes qui possèdent une pièce d'identification (79,2% contre 67,1%, soit une différence de plus de 10 points de pourcentage).

La structure régionale montre une forte disparité en termes de taux de possession de pièce d'identification. Au dernier rang on compte les régions du Sahel, du Sud Ouest et la Boucle du Mouhoun avec respectivement 61,8%, 64,5% et 66,7% de taux de possession. A l'opposé, les premiers sont tenus par les régions du Centre (84,7%), le Centre Sud (75,8%) et les Hauts Bassins (75,6%). On remarque que les régions ayant un fort taux de possession d'acte de naissance sont également celles qui ont les plus forts taux de possession d'une pièce d'identification. Il s'agit de la région du Centre, du Centre Sud, des Hauts Bassins et du Plateau Central.

Graphique 1.11 :Taux de possession de pièce d'identification selon les régions



1.7. Taux de participation

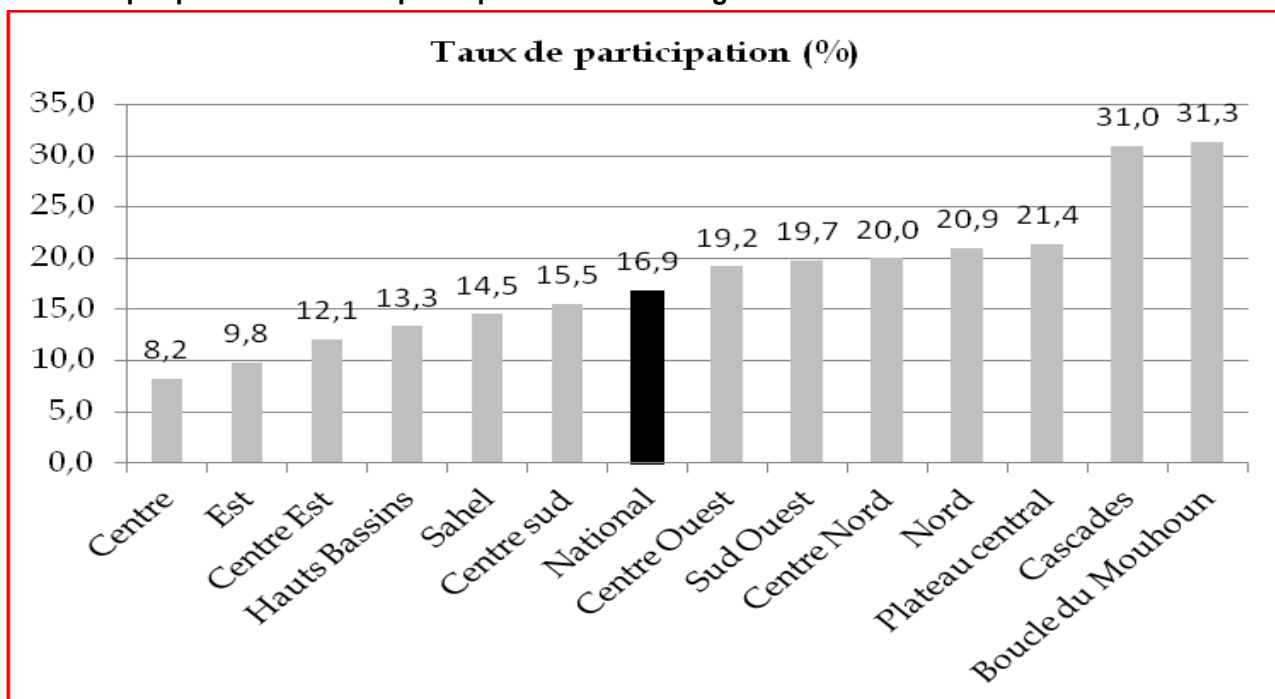
La participation désigne l'appartenance à un groupement, une association ou une organisation quelconque. Le taux de participation se définit comme le pourcentage de personnes membres d'au moins un groupement, une association ou une organisation quelconque. On distinguera le fait d'être simple membre et membre d'une instance de décision. Ce taux peut être calculé selon le sexe de l'individu.

1.7.1. Taux de participation suivant le genre et le milieu de résidence

Selon les résultats de l'enquête il n'y a pas de différence significative entre le taux de participation des hommes et celui des femmes. En effet, il ressort de l'enquête que 17,1% d'hommes de plus de 18 ans appartiennent à une association, un groupement ou organisation contre 16,7% des femmes du même groupe d'âge.

En revanche, selon le milieu de résidence et les régions, on observe une nette différence au niveau de l'engagement des populations dans la vie associative ou communautaire. Le taux de participation en milieu urbain est de seulement 8,8% contre 20,0% en milieu rural. Au niveau des régions on relève un fort engagement des populations des régions de la Boucle du Mouhoun et des Cascades où un peu plus d'un tiers de la population de 18 ans et plus appartient à une association ou groupement ou organisation. A l'opposé, ce sont les régions du Centre et de l'Est qui connaissent des faibles taux de participation (moins de 10%).

Graphique 1.12 :Taux de participation selon les régions



1.7.2. Appartenance à une instance de décision suivant le genre

Au niveau national la proportion des individus qui appartiennent à un groupement, une association, ou organisation quelconque et qui font partie d'une instance de décision est de 26,8%. Il existe cependant une forte disparité suivant le genre et le milieu de résidence des individus. Selon le sexe, les hommes sont relativement plus nombreux dans les instances de décisions que les femmes. En effet, il y a 36,3% des hommes qui font partie d'une instance de décision contre seulement 18,5% pour les femmes. Par rapport au milieu de résidence, la proportion des citoyens membres d'une association ou organisation quelconque et qui font partie d'une instance de décision est de 42,1% contre 24,2% en milieu rural.

2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES MENAGES ET DES CHEFS DE MENAGES

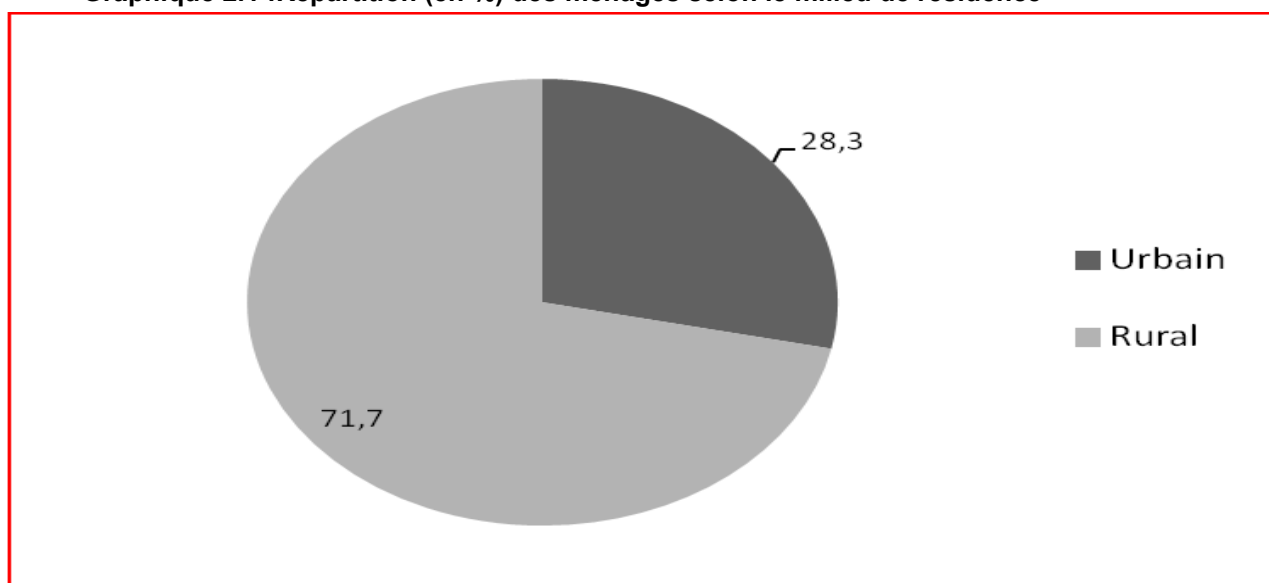
Cette section s'intéresse aux caractéristiques sociodémographiques des ménages et notamment des chefs de ménages. Comment se répartissent les ménages au niveau des régions, des milieux de résidence et selon les caractéristiques des chefs de ménages ? Quelles sont les caractéristiques de tendance centrales de la taille des ménages ? Ces questions sont traitées en deux sous-sections à savoir les caractéristiques sociodémographiques des ménages et les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages.

2.1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages

2.1.1. Structure des ménages selon le milieu de résidence

On estime à 2,5 millions le nombre de ménages au Burkina Faso en 2014. Selon les milieux de résidence, on estime à 0,7 millions le nombre de ménages résidant dans les centres urbains et à 1,8 million le nombre de ménages ruraux soit une part de 28,3% de ménages urbains et 71,7% de ménages ruraux. La proportion des ménages urbains s'est accrue de 0,3 points puisqu'elle était estimée à 27,9% en 2009. Comparée au taux d'urbanisation qui est de 22,7% (proportion de la population urbaine), on constate que la proportion des ménages urbains est plus élevée (28,3%). Cette différence provient du fait que généralement la taille moyenne des ménages en milieu urbain est plus faible que celle des ménages ruraux.

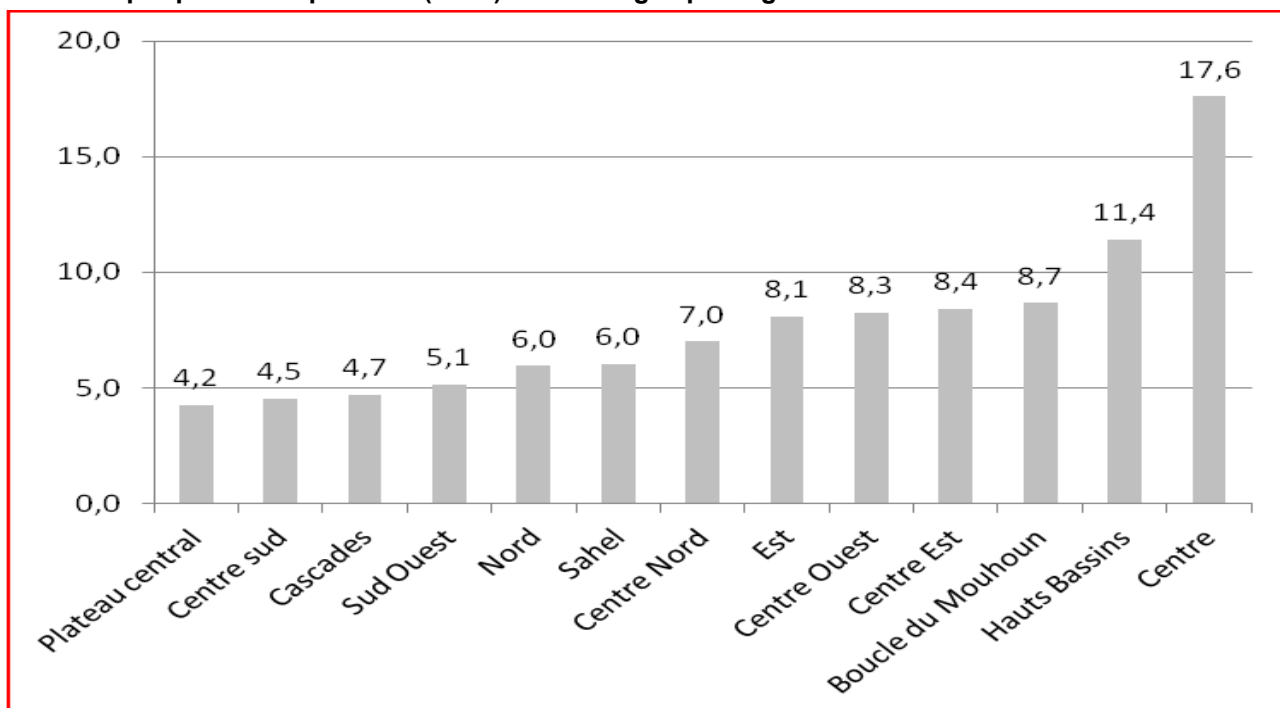
Graphique 2.1 : Répartition (en %) des ménages selon le milieu de résidence



2.1.2. Répartition des ménages par milieu de résidence et régions

Les régions qui concentrent le plus grand nombre de ménages sont le Centre et celles des Hauts Bassins. Ces deux régions concentrent 29% des ménages du Burkina. Il s'agit par ailleurs des deux régions ayant les deux plus grandes villes du Burkina (Ouagadougou pour la région du Centre et Bobo-Dioulasso pour les Hauts Bassins). A l'opposé ce sont les régions du Plateau Central, du Centre Sud et des Cascades qui ont les plus faibles proportions de ménages (moins de 5%).

Graphique 2.2 : Répartition (en %) des ménages par région

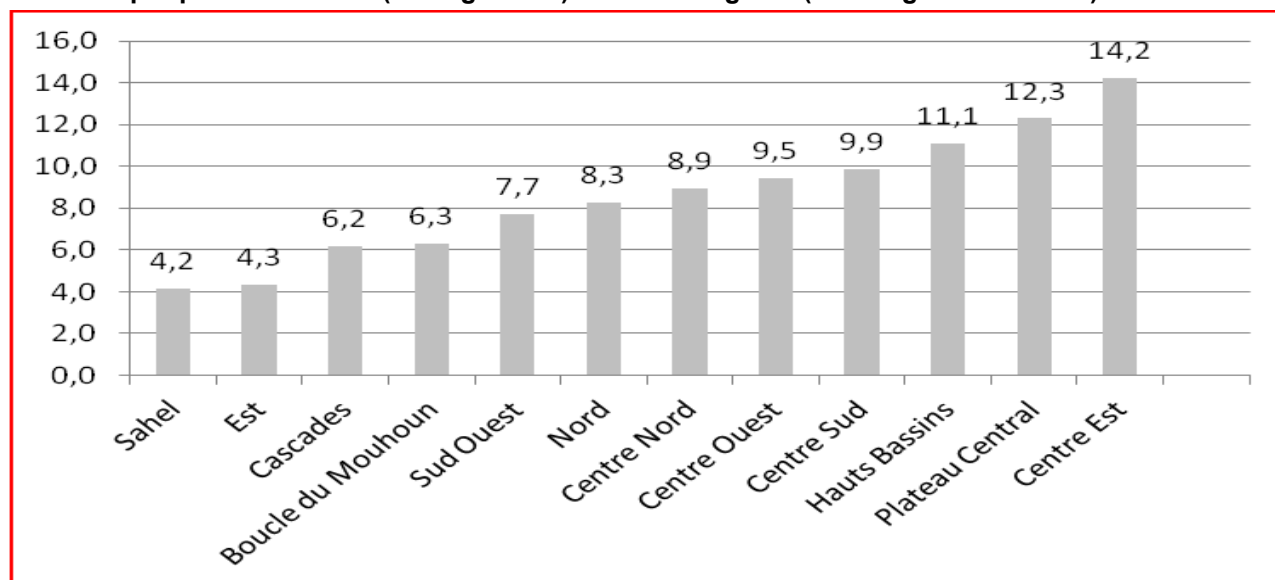


2.1.3. Répartition des ménages par régions et selon les superficies

Le nombre de ménages dépend de plusieurs facteurs notamment la superficie et la zone climatique de la région, la migration, l'urbanisation et les facteurs socio-culturels. Les habitations dans les zones désertiques sont souvent clairsemées compte tenu des questions essentielles d'approvisionnement en eau et de pâturage ; de sorte que les zones sahéniennes sont en général moins denses. Les facteurs culturels qui influent sur le nombre de ménages sont le mode de regroupement des familles. Lorsque dans une société, les descendants sont contraints de se séparer de la famille paternelle pour créer leurs propres familles, cela aura pour conséquence un effectif relativement élevé des ménages mais de faible taille. Les zones de fortes émigrations vont nécessairement, peu importe la superficie, avoir un nombre de ménages relativement faible tandis que, les zones de fortes immigrations comme les grands centres urbains auront un nombre relativement élevé de ménages.

Cette partie met en relation le nombre de ménages avec la superficie de la région. Le nombre de ménages est ainsi rapporté à la superficie de chaque région. On obtient une densité en termes de ménages, c'est-à-dire le nombre de ménages au km². La densité moyenne nationale en termes de ménages est de 8,8 ménages/km². Sur les 13 régions administratives, le Centre se distingue avec une densité de 152,7 ménages au km². Pour le reste des régions la densité de ménages va de 4,4 ménages/km² pour la région du Sahel à 14,2 ménages/km² pour la région du Centre Est.

Graphique 2.3 : Densité (ménages/km²) selon les régions (hors région du Centre)



2.1.4. Caractéristiques de tendances centrales de la taille des ménages

La taille moyenne des ménages est estimée à 7,2 et la moitié des ménages compte au plus 6 membres. Il existe quelques différences selon le milieu de résidence. En effet, la taille moyenne des ménages ruraux est de pratiquement 8 personnes contre 6 personnes en milieu urbain. Les ménages ruraux comptent en moyenne deux personnes de plus que les ménages urbains. Les tailles médianes des ménages sont de 5 personnes en milieu urbain et de 6 personnes en milieu rural. Ces tendances centrales de la taille des ménages n'ont pas sensiblement changé depuis 2009. On estimait en effet, à 6,7 la taille moyenne des ménages en 2009.

Tableau 2.1 : Tendances centrales de la taille par milieu de résidence

	Moyenne	Médiane
NATIONAL	7,2	6,0
MILIEU DE RESIDENCE		
Urbain	5,7	5,0
Rural	7,7	6,0

2.2. Typologie des ménages

On utilise une typologie des ménages selon Afristat. Cette typologie distingue six (6) types de ménages selon les liens de parenté des membres avec le chef de ménage. On a :

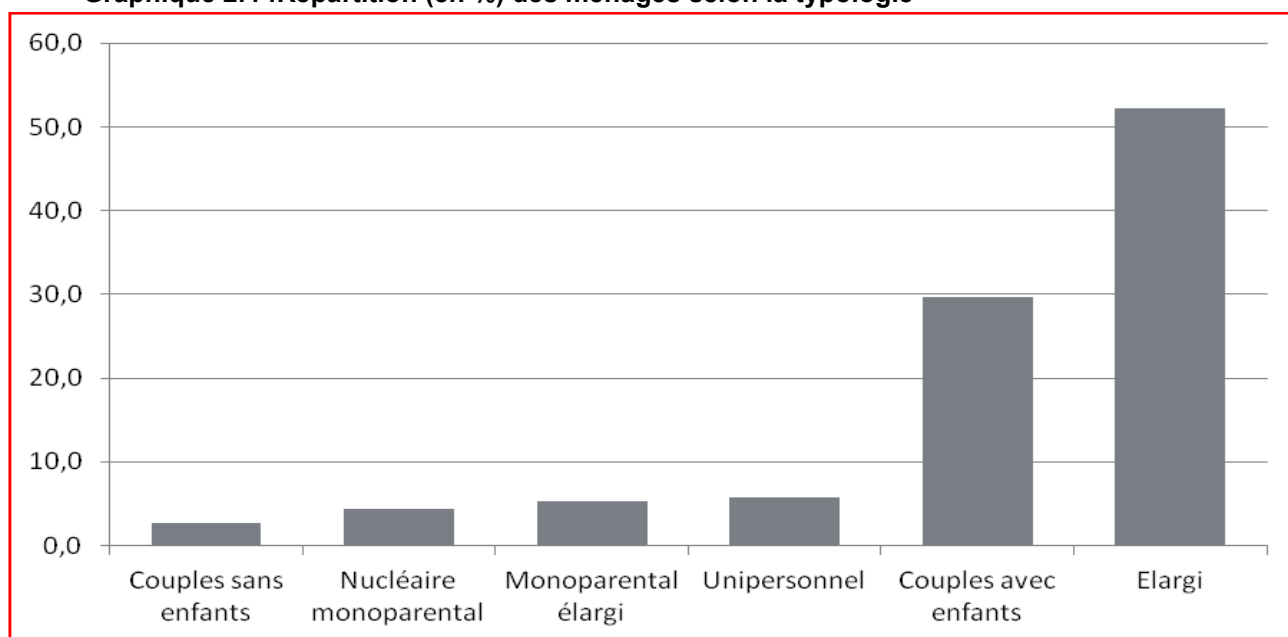
- ❖ le **ménage unipersonnel** constitué d'un seul membre ;
- ❖ les **couples sans enfants** : Ce sont des ménages constitués uniquement du chef de ménage avec sa/son conjointe/conjoint ;
- ❖ les **couples avec enfants** : Ce sont des ménages constitués du chef de ménage avec un(e) seul(e) conjoint(e) et uniquement des fils et/ou filles du chef de ménage ;
- ❖ le ménage **nucléaire monoparental** : Ménage formé du chef de ménage avec ses enfants uniquement (sans conjoint(e) ni d'autres membres);
- ❖ le **ménage monoparental élargi** : il s'agit des ménages constitués du chef de ménage sans conjoint(e) avec ses enfants et d'autres membres apparentés ou non au chef de ménage ;
- ❖ le **ménage élargi** : il s'agit soit des couples avec ou sans enfants et qui vivent avec d'autres personnes apparentées ou non au chef de ménage soit des familles polygames.

Cette classification ne prend pas en compte les domestiques et les autres personnels de maison.

2.2.1. Structure de la typologie des ménages

Les types de ménages les plus nombreux sont constitués des familles élargies qui sont soit des ménages polygames soit des couples avec ou sans enfants et qui vivent avec d'autres membres de ménages. Les familles élargies représentent ainsi 52,1% des ménages burkinabè. Ils sont suivis de loin par les couples vivant avec leurs enfants uniquement qui représentent 29,7% des ménages. Les couples sans enfants et les ménages unipersonnels viennent en dernière position avec des proportions respectives de 2,7% et de 4,4%. Il y a pratiquement autant de ménages monoparentaux nucléaires qu'élargis avec des proportions de 5,7% et 5,4%. Les personnes vivant avec leurs enfants et sans leurs conjoints représentent un dixième des ménages.

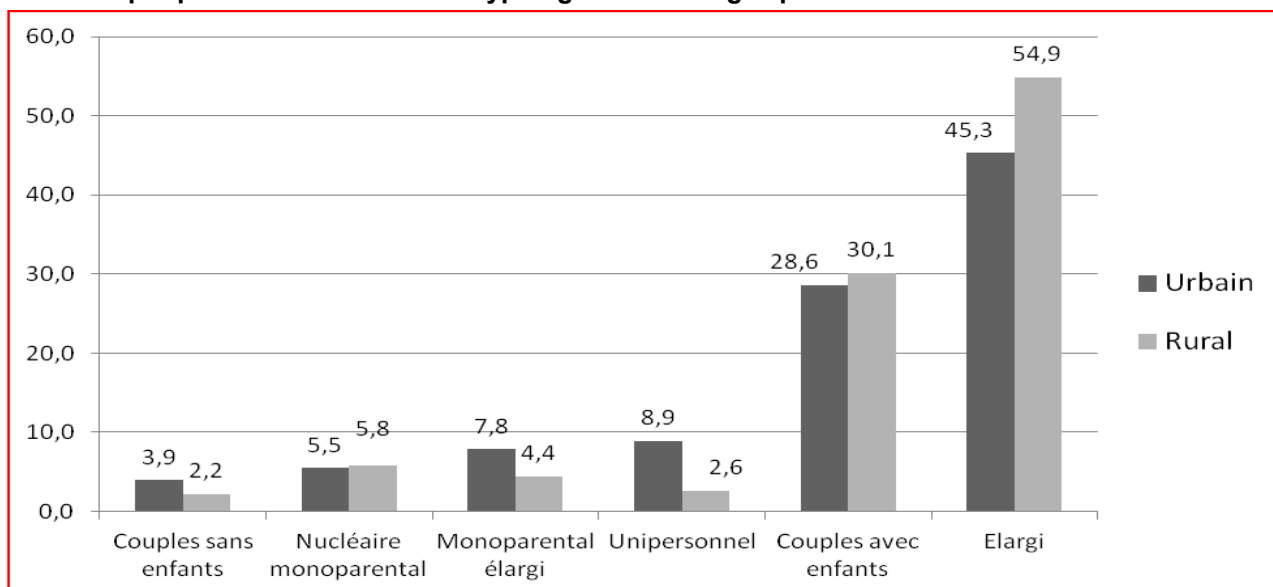
Graphique 2.4 : Répartition (en %) des ménages selon la typologie



2.2.2. Typologie des ménages selon le milieu de résidence

La typologie des ménages urbains est légèrement différente de celle des ruraux. Les ménages élargis occupent les premiers rangs en termes d'effectifs avec des proportions de 54,9% pour le milieu rural et 45,3% pour le milieu urbain. Ils sont suivis par les couples avec enfants qui représentent 30,1% en milieu rural et 28,6% en milieu urbain. Le milieu rural est donc composé à 85,0% des ménages élargis et des couples avec enfants. En milieu urbain, les ménages unipersonnels occupent la troisième position avec une proportion de 8,9% et les ménages monoparentaux élargis la quatrième position avec 7,8%. En revanche, pour le milieu rural ce sont les ménages monoparentaux nucléaires et monoparentaux élargis qui occupent respectivement la troisième et la quatrième place suivant les proportions 5,8% et 4,4%.

Graphique 2.5 : Structure de la typologie des ménages par milieu de résidence

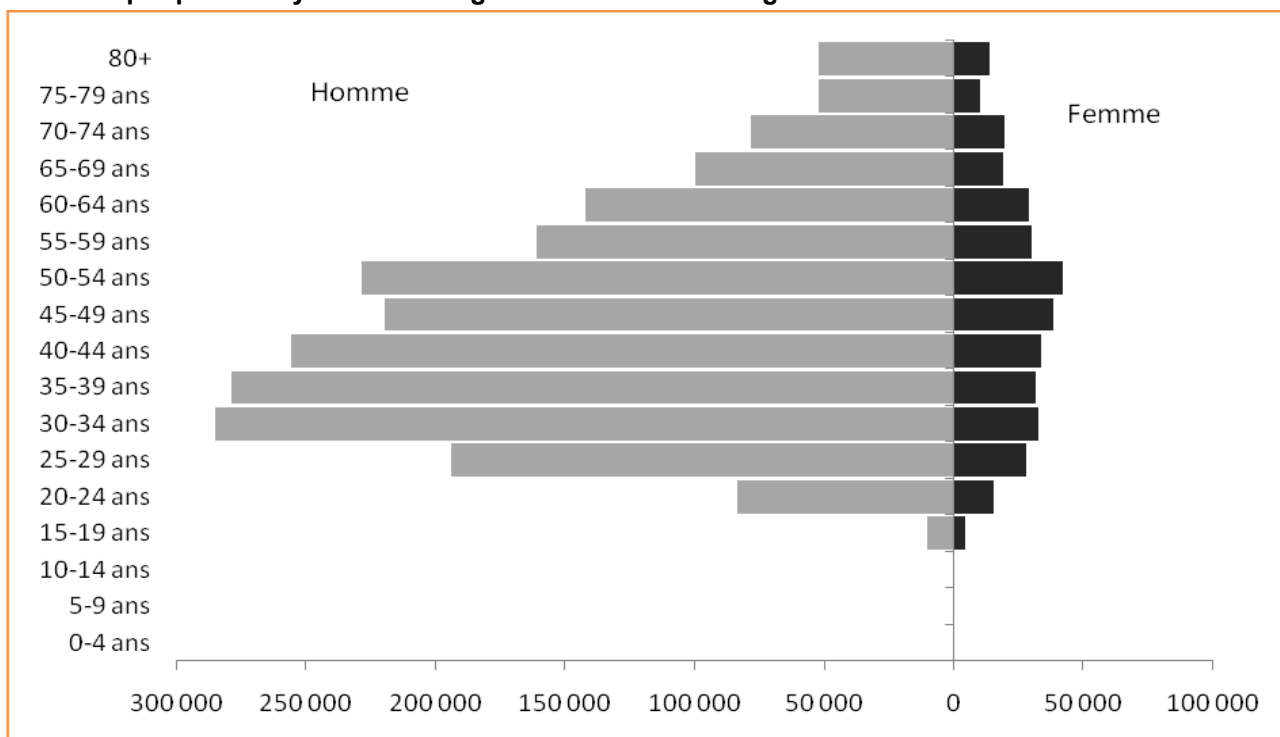


2.3. Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages

2.3.1. Structure par sexe et âge des chefs de ménages

La pyramide des âges des chefs de ménage indique un déséquilibre à tous les âges en faveur des hommes. Il y a en effet plus d'hommes que de femmes chef de ménage à tous les âges. Pour les hommes, l'âge des chefs de ménage est surtout concentré entre 25 et 65 ans. Pour ces tranches d'âges, le nombre de chefs de ménage dépasse 100 000. On notera que c'est surtout les tranches d'âge 30-34 et 35-39 qui ont les plus gros effectifs de chefs de ménage hommes (plus de 250 000). Au niveau des femmes, l'effectif des chefs de ménage suivant l'âge semble moins dispersé. A tous les âges, l'effectif des chefs de ménage femmes ne dépasse guère 50 000. L'effectif le plus important est celui de la tranche de 50-54 ans où l'effectif des chefs de ménage femme avoisine 42 000. L'une des caractéristiques principales du chef de ménage est la reconnaissance par les autres membres du ménage comme principal preneur de décision au sein du ménage. En ce sens, les femmes détiennent très peu le pouvoir de décision au sein des ménages, puisque à tous les âges ce sont les hommes qui dominent par leurs effectifs au niveau des chefs de ménage.

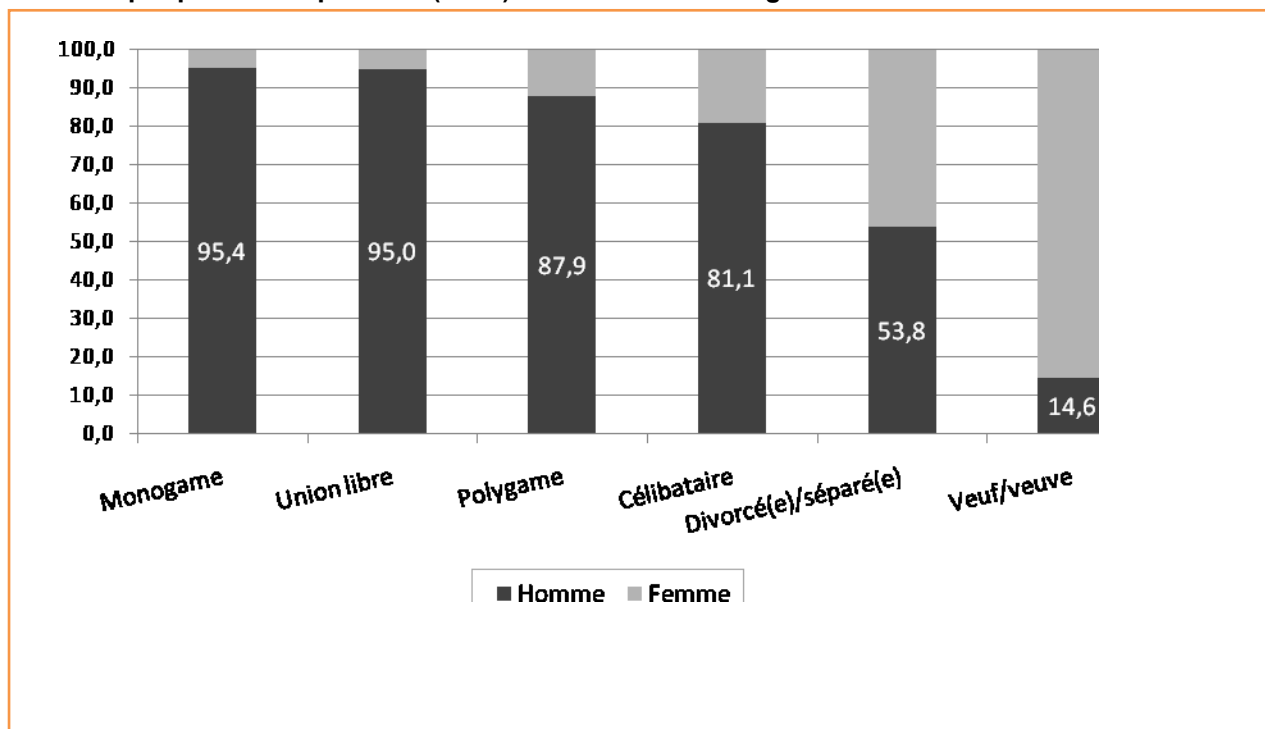
Graphique 2.6 :Pyramide des âges des chefs de ménage



2.3.2. Structure des chefs de ménage selon l'état matrimonial

Pour presque tous les états matrimoniaux (cf. graphique 2.7) les hommes dominent en effectifs. Dans les ménages monogames et en union libre c'est quasiment les hommes qui sont les chefs de ménages. Il n'y a qu'un seul état matrimonial où les femmes chefs de ménage dominent en nombre les hommes. Il s'agit des veufs et veuves. Au niveau de ce groupe en effet, les chefs de ménage hommes ne représentent que 14,6%. Au groupe des veufs et veuves on peut dans une moindre mesure adjoindre celui des divorcés et des séparés (es) où la proportion des chefs de ménage femmes est de 46,2%. Hormis ces deux groupes, la proportion des chefs de ménage homme est au-dessus des 80%.

Graphique 2.7 : Répartition (en %) des chefs de ménage suivant le sexe et l'état matrimonial



2.4. Caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques des chefs de ménages

Dans cette section, les caractéristiques socioculturelles ont trait à l'instruction et à l'alphabétisation et les caractéristiques socioéconomiques principalement à la branche d'activité et à la catégorie socioprofessionnelle. La fonction de principal preneur de décision au sein du ménage fait du chef de ménage une personne clé du ménage, puisque le ménage sera affecté par les décisions que ce dernier aura à effectuer pour le compte du ménage. Quelles sont les caractéristiques socioculturelles et socioéconomiques des chefs de ménage ? Il s'agit en effet des attributs susceptibles d'influer sur les attitudes comportementales et décisionnelles des individus comme les décisions de scolarisation des enfants, de fréquentation des centres de santé classique, de consommation d'eau potable etc.

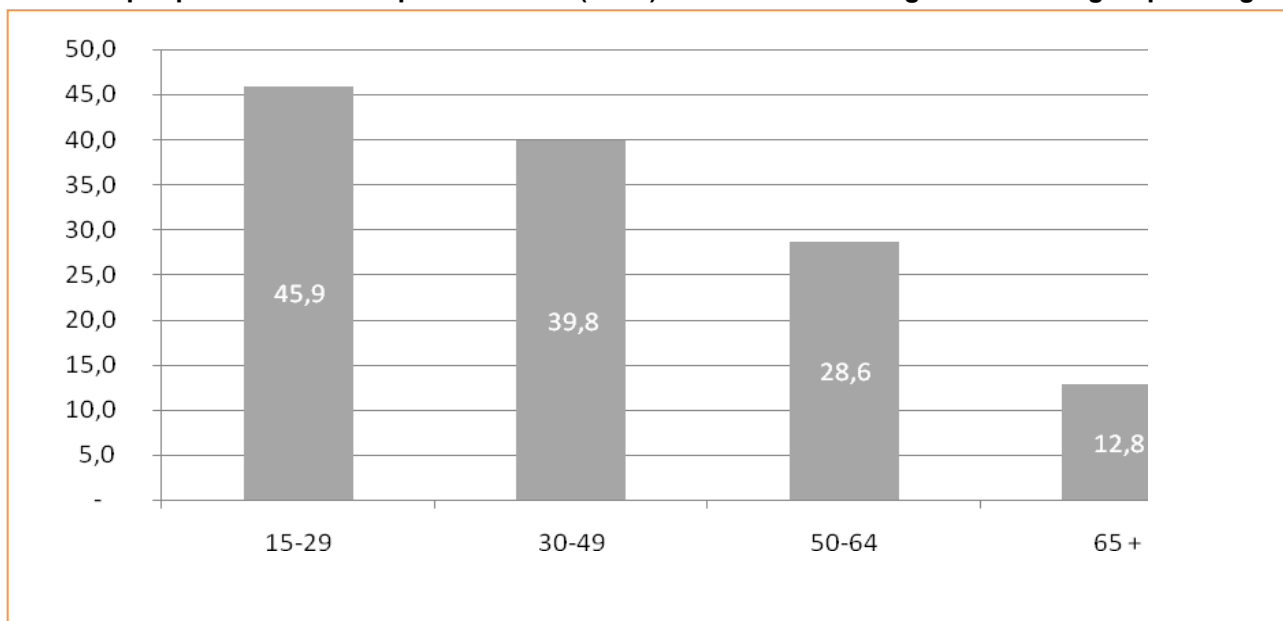
2.4.1. Alphabétisation des chefs de ménage

Au niveau national, le taux d'alphabétisation des chefs de ménage est de 34,0%. Par rapport aux milieux de résidence, c'est en milieu urbain que le taux d'alphabétisation des chefs de ménage est le plus élevé (61,5%). Il est de seulement 23,2% en milieu rural.

Les chefs de ménage hommes sont relativement plus alphabétisés que les chefs de ménage femmes. Le taux d'alphabétisation des chefs de ménage hommes est 36,4% contre 19,5% pour les chefs de ménage femmes soit près deux fois plus élevé.

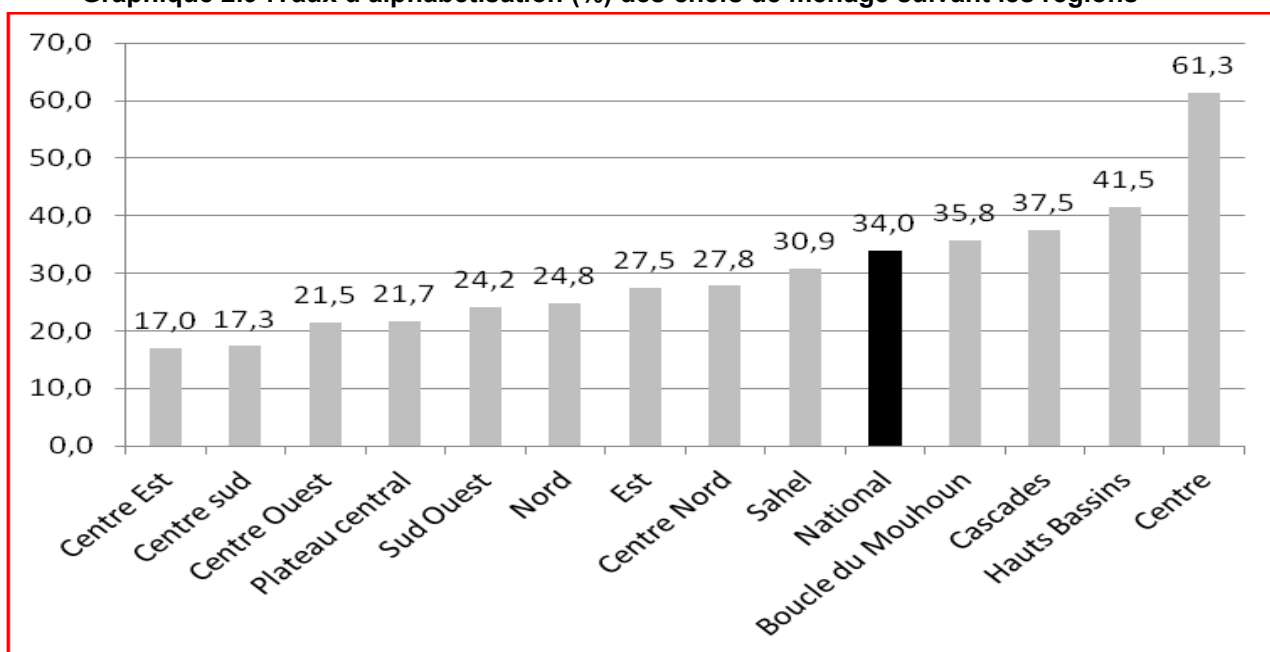
Le taux d'alphabétisation des chefs de ménage est de 45,9% pour les groupes d'âge de 15 à 29, il passe à 39,8% pour le groupe d'âge de 30 à 49 ans puis à 28,6% pour les chefs de ménage de 50 à 64 ans et enfin à 12,8% pour les chefs de ménage âgés de 65 ans ou plus. En somme, le taux d'alphabétisation des chefs de ménage est une fonction décroissante de l'âge de ces derniers.

Graphique 2.8 : Taux d'alphabétisation (en %) des chefs de ménage suivant les groupes d'âges



L'analyse des taux d'alphabétisation des chefs de ménage (cf. graphique 2.9) suivant les régions fait ressortir une très forte disparité entre les régions. Les plus faibles taux d'alphabétisation des chefs de ménage se rencontrent dans les régions du Centre-est (17,0%) et du Centre- sud (17,3%). Dans ces régions, en effet, le taux d'alphabétisation des chefs de ménage est presque la moitié du taux national. A l'opposé, ce sont les régions du Centre, des Hauts bassins, des Cascades et de la Boucle Mouhoun qui ont les taux d'alphabétisation des chefs de ménage les plus élevés (respectivement 61,3%, 41,5%, 37,5% et 35,8%).

Graphique 2.9 :Taux d'alphabétisation (%) des chefs de ménage suivant les régions

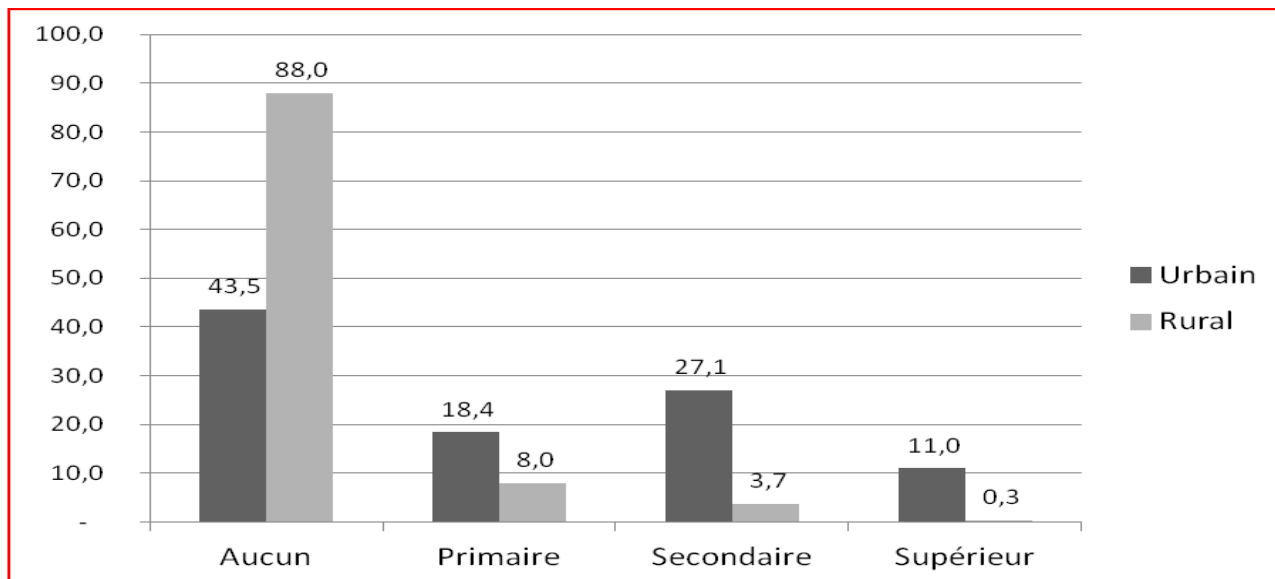


2.4.2. Niveau d'instruction scolaire des chefs de ménage

Dans l'ensemble, les chefs de ménage ont un très faible niveau d'instruction formelle. En effet, 3chefs de ménage sur quatre n'ont aucun niveau d'instruction scolaire. Aussi, 11,0% des chefs de ménage ont un niveau primaire, 10,3% le niveau secondaire (tous cycles confondus) et seulement 3,4% des chefs de ménage ont un niveau supérieur.

La structure du niveau d'instruction des chefs de ménage suivant les milieux de résidence indique que la plupart des chefs de ménage (88,0%) du milieu rural n'ont aucun niveau d'instruction. En revanche, en milieu urbain plus de la moitié des chefs de ménage (56,5%) a au moins le niveau d'instruction primaire. Plus exactement, 27,1% des chefs de ménage du milieu urbain a un niveau secondaire, 18,4% le niveau primaire et 11,0% le niveau supérieur.

Graphique 2.10 : Répartition (en %) du niveau d'instruction des chefs de ménage suivant le milieu de résidence

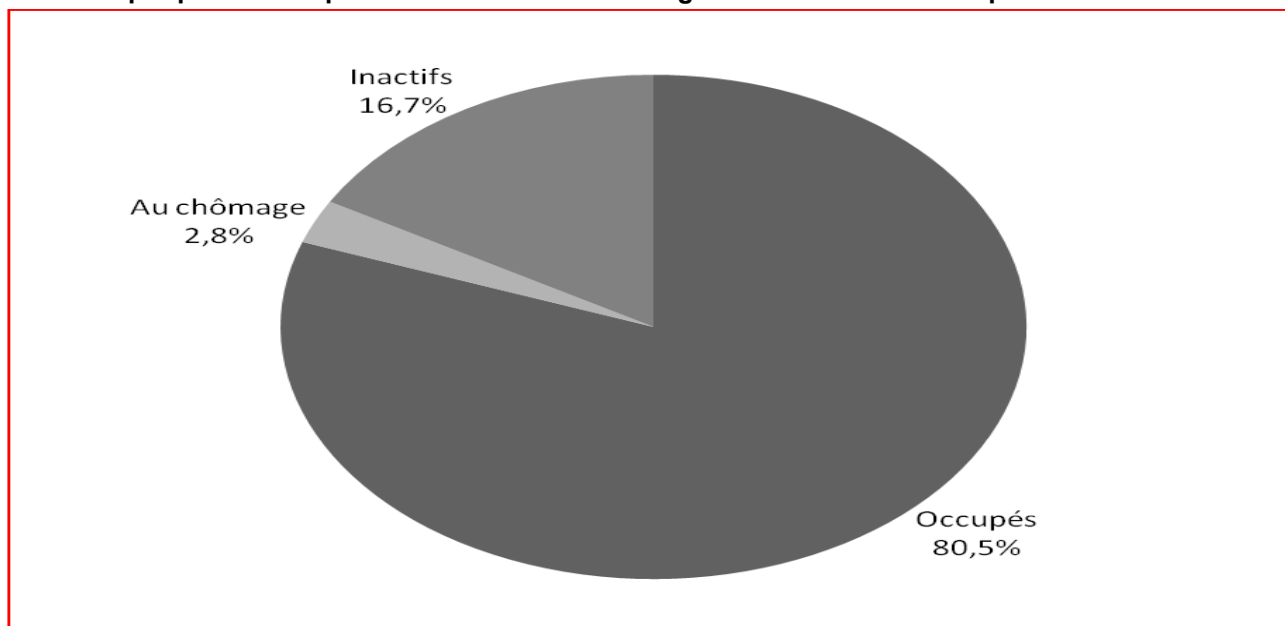


2.4.3. Situation par rapport à l'activité des chefs de ménages

Sur une estimation de 2,5 millions chefs de ménage, on estime à 2 millions l'effectif total des chefs de ménage qui étaient occupés sur la période de référence des sept derniers jours. Ainsi 80,5% des chefs de ménage étaient occupés au moment de l'enquête, 16,7% des chefs de ménages étaient inactifs et 2,8% étaient des personnes en quête d'emploi (des chômeurs).

La structure du statut d'occupation des chefs de ménage suivant le milieu de résidence montre que quel que soit le milieu de résidence, les chefs de ménage sont majoritairement occupés (plus de 80%). Il n'y a pratiquement pas de différence dans le statut d'occupation selon les milieux de résidence.

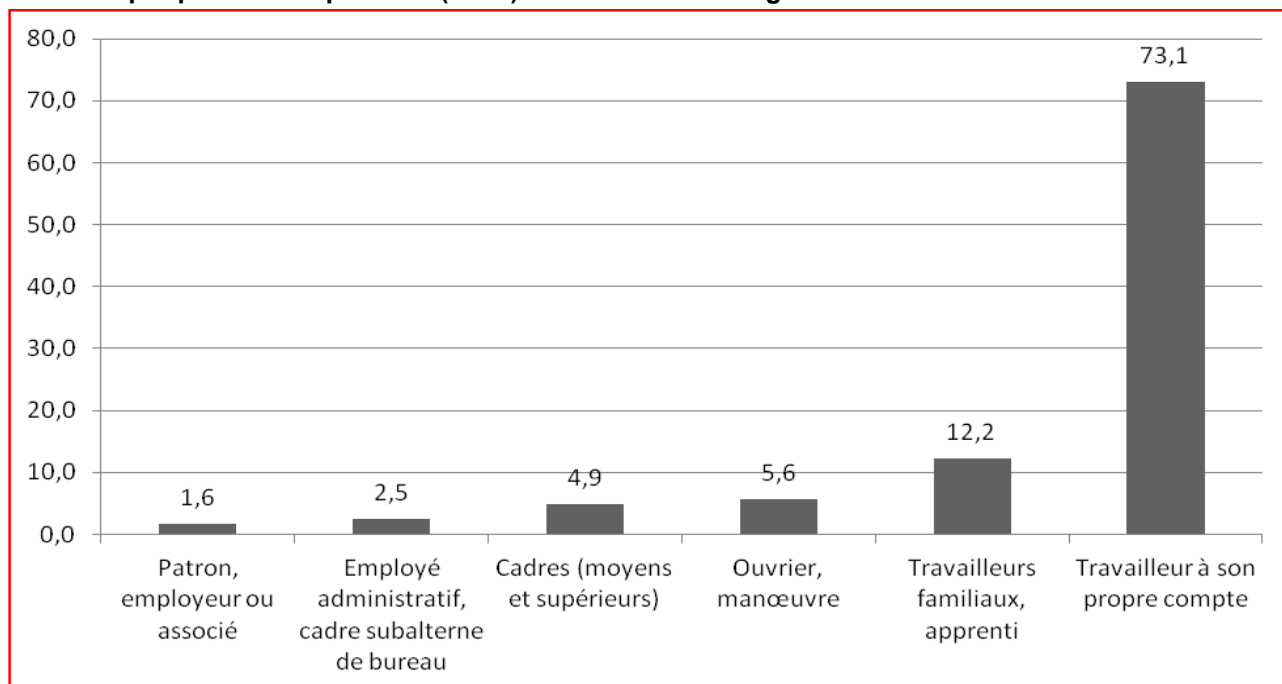
Graphique 2.11 : Répartition des chefs de ménage selon le statut d'occupation



2.4.4. Catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage

Les chefs de ménage sont en majorité à leur propre compte (73,1%). Ce sont les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale qui viennent en deuxième position avec une proportion de 12,2%. Les manœuvres et ouvriers occupent la troisième position avec 5,6% et les chefs de ménage qui sont des cadres (supérieurs et moyens) ne représentent que 4,9%. Il y a très peu de patrons, employeurs ou associés parmi les chefs de ménages. C'est en effet le groupe le moins représenté au sein des chefs de ménage avec seulement une proportion de 1,6%.

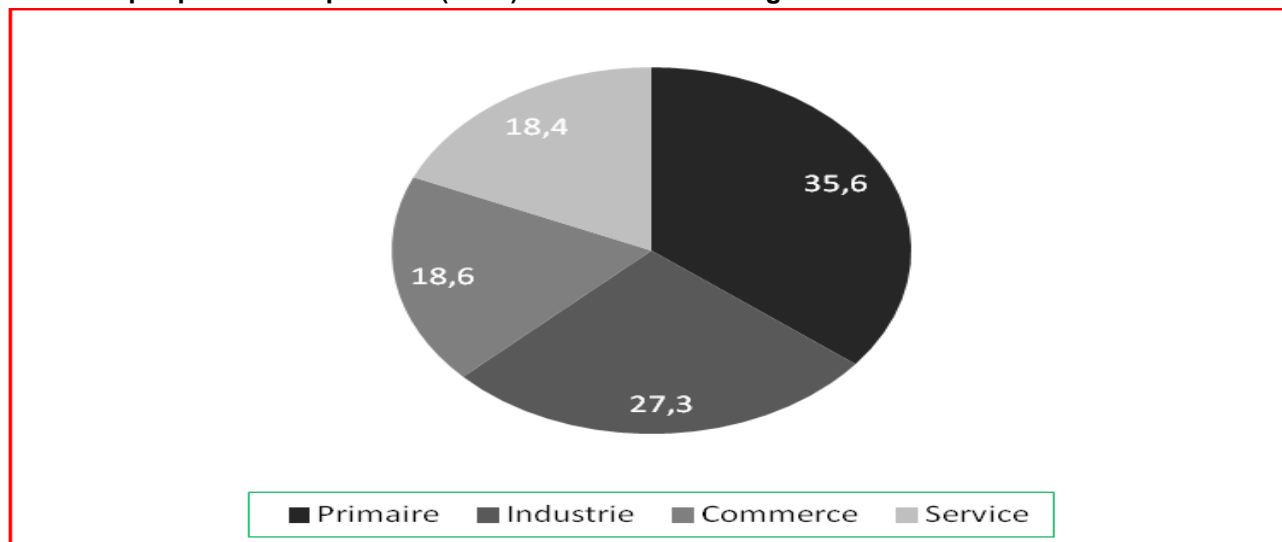
Graphique 2.12 : Répartition (en %) des chefs de ménage suivant les branches d'activité



2.4.5. Branche d'activité des chefs de ménage

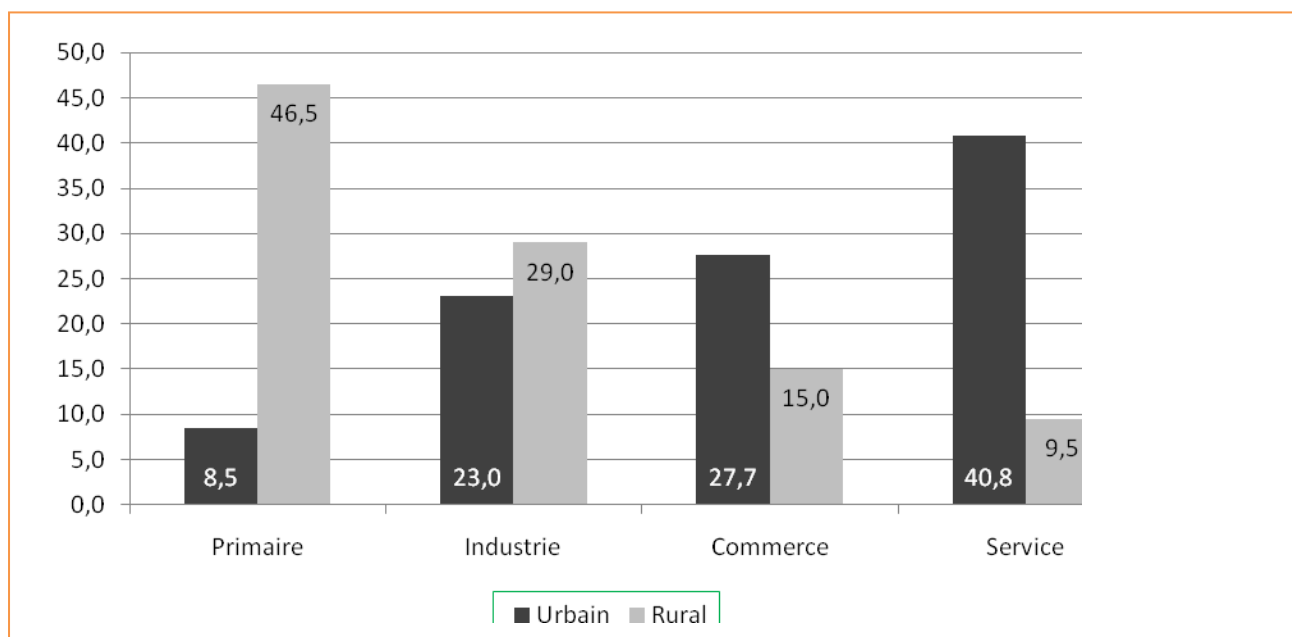
Au niveau national, le secteur primaire est le principal pourvoyeur d'emploi aux chefs de ménage. Ainsi, 35,6% des chefs de ménage sont dans le secteur primaire. Le deuxième secteur d'activité des chefs de ménage est l'industrie avec 27,3% qui y sont occupés. Le secteur de l'industrie est suivi du commerce qui constitue le secteur d'activité de 18,6% des chefs de ménage. Enfin, vient le secteur des services qui occupe 18,4% des chefs de ménage.

Graphique 2.13 : Répartition (en %) des chefs de ménage suivant les branches d'activité



Même si la structure du statut d'occupation du chef de ménage est la même en milieu urbain qu'en milieu rural, on note que la structure des branches d'activité des chefs de ménage suivant les milieux résidence s'opposent. En milieu rural, c'est le secteur primaire qui occupe le plus grand nombre des chefs de ménage dans une proportion de 46,5% soit pratiquement près de la moitié des chefs de ménage. Le deuxième secteur d'occupation des chefs de ménage en milieu rural est l'industrie (29,0%) suivi du commerce (15,0%) et enfin les services qui n'occupent que 9,5% des chefs de ménage. A l'opposé, ce sont les services qui occupent le plus grand nombre des chefs de ménage urbains (40,8%), suivi du commerce (27,7%), de l'industrie (23,0%) et enfin le secteur primaire qui ne représente que 8,5% au niveau des emplois des chefs de ménage.

Graphique 2.14 : Répartition (en %) des chefs de ménage occupés suivant le milieu de résidence et selon la branche d'activité



CONCLUSION

Les principales conclusions à tirer à l'issue de cette analyse sont de plusieurs ordres. Mais pour l'essentiel, on retiendra en premier lieu la faible urbanisation du pays dont le taux est de seulement 22,7%. Quand on sait que l'une des priorités du pays est de faire des villes des pôles de croissance économique, cela interpelle à redoubler plus d'efforts à l'égard des politiques d'urbanisation.

En deuxième lieu, il y a cette forte jeunesse de la population qui doit être prise en considération dans les politiques et stratégies de développement. La jeunesse de la population pose en vérité, et entre autres, les questions cruciales de scolarisation, des soins et de l'employabilité. Ce qui implique qu'il faut davantage d'investissements pour soutenir les secteurs de l'éducation, de la santé, et de l'emploi dans le court, moyen et long termes. En outre, cette jeunesse de la population commande que les questions de populations soient incluses dans toutes les priorités de développement et que des actions axées sur la maîtrise de la démographie soient développées et mises en œuvre.

En troisième lieu, on peut relever la faible possession des actes de naissance dans des régions comme l'Est et le Sahel. L'acte de naissance ou le jugement supplétif d'acte de naissance est crucial aussi bien pour l'enfant que pour l'adulte. Pour un enfant, ne pas posséder d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance signifie particulièrement et de façon insidieuse être absent du système scolaire. Pour l'adulte cela implique l'impossibilité d'exercer certains droits (participation aux votes), l'impossibilité d'accomplir certains actes civils (mariage), l'impossibilité de voyager notamment vers tout pays où le passeport serait exigé etc. En conséquence, des actions devraient être menées particulièrement dans ces deux régions pour doter les populations de ce premier document qui atteste de l'existence de l'individu. Enfin, tous les parents devraient être sensibilisés quant à l'importance d'enregistrer leurs enfants à la naissance.

ANNEXE

Tableau 1: Description de la population

		Masculin	Féminin	Total
NATIONAL	National	8 694 961	9 185 425	17 880 386
MILIEU DE RESIDENCE	Urbain	1 992 859	2 061 150	4 054 009
	Rural	6 702 103	7 124 275	13 826 377
REGION ADMINISTRATIVE	Boucle du Mouhoun	918 165	853 731	1 771 896
	Cascades	348 882	364 177	713 059
	Centre	1 175 398	1 254 320	2 429 718
	Centre Est	685 007	742 313	1 427 320
	Centre Nord	718 293	784 701	1 502 994
	Centre Ouest	688 426	780 540	1 468 966
	Centre sud	360 639	422 791	783 430
	Est	784 004	780 140	1 564 144
	Hauts-Bassins	934 269	964 092	1 898 361
	Nord	705 997	755 433	1 461 430
	Plateau central	400 073	452 463	852 536
	Sahel	597 513	636 046	1 233 559
	Sud-Ouest	378 294	394 679	772 973
	Sexe du Chef de ménage	Homme	8 165 100	8 226 710
Femme		529 862	958 715	1 488 577
Statut matrimonial du Chef de ménage	Monogame	4 425 313	4 360 102	8 785 415
	Polygame	3 338 743	3 807 638	7 146 381
	Union libre	311 541	296 406	607 947
	Célibataire	200 346	116 001	316 347
	Divorcé(e)/séparé(e)	55 761	64 688	120 449
	Veuf/veuve	356 051	529 497	885 548
Catégorie Socio-professionnelle du CM	Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	99 864	109 176	209 040
	Cadre moyen, agent de maîtrise	145 832	151 685	297 518
	Employé administratif cadre subalterne de bureau	132 633	128 269	260 902
	Ouvrier	193 243	191 409	384 652
	Manœuvre + personnel domestique	142 177	152 875	295 052
	Patron, employeur	96 100	75 278	171 378
	Travailleur à son propre compte	6 068 982	6 540 217	12 609 199
	Associé	37 247	38 229	75 476
	Apprenti	19 153	15 787	34 940
	Travailleurs familiaux entreprise familiale	1 000 580	993 993	1 994 573
Classe de taille de ménage	1-2 personnes	210 655	190 031	400 686
	3-4 personnes	847 378	942 946	1 790 324
	5-6 personnes	1 655 607	1 714 576	3 370 183
	7 personnes ou plus	5 981 321	6 337 872	12 319 193

Tableau 2 : Répartition de la population en classes d'âge

Classe d'âge d'intervalle 5 ans	Masculin	Féminin	Total
0-4 ans	1 597 109	1 526 193	3 123 302
5-9 ans	1 534 509	1 446 332	2 980 841
10-14 ans	1 258 988	1 183 943	2 442 931
15-19 ans	820 019	893 134	1 713 153
20-24 ans	658 213	777 505	1 435 719
25-29 ans	530 752	703 164	1 233 915
30-34 ans	467 166	582 002	1 049 168
35-39 ans	377 325	459 008	836 333
40-44 ans	306 956	363 271	670 227
45-49 ans	246 662	306 562	553 224
50-54 ans	246 487	294 138	540 625
55-59 ans	172 462	166 174	338 637
60-64 ans	152 564	164 570	317 134
65-69 ans	107 204	90 482	197 686
70-74 ans	91 812	100 203	192 015
75-79 ans	58 719	55 642	114 361
80+	68 016	73 100	141 117
Total	8 694 961	9 185 425	17 880 386

Tableau 3 : Répartition des âges moyens de la population par sexe

Variables	Homme	Femme	Ensemble
NATIONAL	20,7	21,9	21,3
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	23,6	23,3	23,5
Rural	19,9	21,4	20,7
REGIONS ADMINISTRATIVES			
Boucle du Mouhoun	20,2	21,8	21
Cascades	20,6	20,5	20,6
Centre	24,5	23,9	24,2
Centre Est	19,6	21,7	20,7
Centre Nord	19,5	21,1	20,3
Centre Ouest	20,2	23,1	21,7
Centre sud	21,4	24	22,8
Est	18,4	19,4	18,9
Hauts Bassins	21,3	21,3	21,3
Nord	19,9	21,4	20,7
Plateau central	20	22,5	21,3
Sahel	20	20	20
Sud-Ouest	21,7	23	22,4

Tableau 3 : Répartition des âges moyens de la population par sexe (Suite et fin)

Variables	Homme	Femme	Ensemble
SEXE DU CHEF DE MENAGE			
Homme	21,2	21,2	21,2
Femme	13,4	27,1	22,2
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE			
Monogame	22	21,3	21,7
Polygame	18,9	21,2	20,1
Union libre	20,5	21,1	20,8
Célibataire	23,9	26	24,7
Divorcé(e)/séparé(e)	24,5	27,8	26,2
Veuf/veuve	19,6	29,8	25,7
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE			
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	26	21,8	23,8
Cadre moyen, agent de maîtrise	24,7	21,8	23,2
Employé administratif cadre subalterne de bureau	22,5	22,2	22,3
Ouvrier	21,9	20,9	21,4
Manœuvre + personnel domestique	23,5	21,8	22,6
Patron, employeur	20,2	20,8	20,5
Travailleur à son propre compte	19,8	21,3	20,6
Associé	21,8	20,2	21
Apprenti	21	17,8	19,5
Travailleurs familiaux entreprise familiale	19,5	21,5	20,5
TAILLE DE MENAGE			
1-2 personnes	31,6	37,9	34,5
3-4 personnes	23,8	23,6	23,7
5-6 personnes	21,4	21,4	21,4
7 personnes ou plus	19,7	21,2	20,5

Tableau 4 : Répartition des âges médians de la population par sexe

	Homme	Femme	Ensemble
NATIONAL	14	17	16
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	20	20	20
Rural	13	16	14
REGIONS ADMINISTRATIVES			
Boucle du Mouhoun	14	16	15
Cascades	14	16	15
Centre	22	20	21
Centre Est	13	17	14
Centre Nord	13	16	14
Centre Ouest	13	17	14
Centre sud	14	17	15
Est	12	14	13
Hauts Bassins	16	17	17
Nord	13	15	14
Plateau central	13	17	15
Sahel	14	15	14
Sud-Ouest	15	17	16
SEXE DU CHEF DE MENAGE			
Homme	15	17	16
Femme	12	20	16
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE			
Monogame	16	17	17
Polygame	12	16	14
Union libre	15	19	17
Célibataire	23	22	23
Divorcé(e)/séparé(e)	20	20	20
Veuf/veuve	15	20	18
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE			
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	23	19	20
Cadre moyen, agent de maîtrise	24	18	22
Employé administratif cadre subalterne de bureau	22	19	20
Ouvrier	18	19	19
Manoeuvre + personnel domestique	20	17	19
Patron, employeur	17	17	17
Travailleur à son propre compte	13	16	15
Associé	20	17	18
Apprenti	25	18	23
Travailleurs familiaux entreprise familiale	13	16	15
TAILLE DES MENAGES			
1-2 personnes	28	32	29
3-4 personnes	22	20	21
5-6 personnes	14	16	15
7 personnes ou plus	13	16	14

Tableau 5 : Répartition de la population suivant le lien de parenté

	Chef de ménage	Conjoint(e)	Fils ou fille	Petit fils/fille	Père/mère
NATIONAL	2 490 371	2 649 614	8 393 682	1 242 045	352 013
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	705 602	563 814	1 743 787	238 537	60 789
Rural	1 784 769	2 085 800	6 649 895	1 003 508	291 224
REGIONS ADMINISTRATIVES					
Boucle du Mouhoun	215 773	242 397	784 344	150 587	42 258
Cascades	116 700	113 367	348 899	34 184	9 775
Centre	438 169	348 513	1 051 304	107 954	39 087
Centre Est	209 149	215 919	740 718	83 163	25 045
Centre Nord	174 311	221 240	703 469	124 339	32 752
Centre Ouest	205 730	236 052	691 410	113 381	20 901
Centre sud	112 965	127 137	396 689	56 018	19 907
Est	201 585	240 607	827 241	74 986	36 497
Hauts Bassins	283 972	298 592	877 280	144 535	19 841
Nord	148 193	189 413	636 951	165 544	34 815
Plateau central	105 838	135 769	410 722	68 865	18 920
Sahel	150 465	171 064	569 939	66 022	37 838
Sud-Ouest	127 520	109 544	354 715	52 467	14 377
SEXE DU CHEF DE MENAGE					
Homme	2 144 303	2 632 926	7 745 405	989 705	345 644
Femme	346 069	16 688	648 278	252 340	6 369
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE					
Monogame	1 370 088	1 303 487	3 931 991	458 846	225 300
Polygame	675 397	1 221 209	3 807 748	504 040	86 768
Union libre	104 741	112 976	291 104	7 030	11 527
Célibataire	120 611	3 059	15 786	3 084	16 832
Divorcé(e)/séparé(e)	31 923	705	39 112	15 346	6 289
Veuf/veuve	184 005	6 330	298 943	252 019	5 175
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE					
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	41 890	32 325	78 193	7 844	1 315
Cadre moyen, agent de maîtrise	70 037	45 806	106 007	1 812	4 088
Employé administratif cadre subalterne de bureau	57 184	40 028	109 820	4 855	2 778
Ouvrier	74 125	66 520	172 134	5 856	7 349
Manœuvre + personnel domestique	54 704	41 257	150 288	7 673	7 257
Patron, employeur	25 320	25 095	75 643	1 399	2 454
Travailleur à son propre compte	1 673 311	1 912 662	6 146 926	747 156	274 103
Associé	12 190	12 415	32 320	1 060	1 100
Apprenti	11 219	5 260	9 945	692	853
Travailleurs familiaux entreprise familiale	268 993	281 193	965 609	110 834	45 529
TAILLE DE MENAGE					
1-2 personnes	254 309	62 496	33 120	18 082	1 968
3-4 personnes	505 870	371 269	656 667	87 830	24 728
5-6 personnes	612 954	551 414	1 715 347	137 033	61 809
7 personnes ou plus	1 117 238	1 664 435	5 988 549	999 101	263 508

Tableau 5: Répartition de la population suivant le lien de parenté (Suite et fin)

	Frère/sœur	Autre parent	Domestique / personnel de maison	Sans lien de parenté	Total
NATIONAL	587 958	1 688 956	31 289	412 612	17 848 541
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	173 365	408 045	27 799	130 277	4 052 014
Rural	414 593	1 280 911	3 491	282 334	13 796 527
REGIONS ADMINISTRATIVES					
Boucle du Mouhoun	61 955	264 574	54	7 266	1 769 209
Cascades	18 000	58 048	1 211	11 744	711 930
Centre	112 814	225 961	21 898	81 547	2 427 247
Centre Est	26 946	114 320	479	7 343	1 423 082
Centre Nord	50 143	131 938	869	61 876	1 500 937
Centre Ouest	28 416	143 626	538	26 533	1 466 587
Centre sud	18 188	42 324	35	8 577	781 841
Est	67 589	103 098	545	9 437	1 561 586
Hauts Bassins	49 168	169 947	4 296	48 259	1 895 890
Nord	47 044	170 546	177	65 827	1 458 511
Plateau central	24 200	54 781	663	32 778	852 536
Sahel	59 127	133 548	394	40 922	1 229 319
Sud-Ouest	24 367	76 245	130	10 502	769 867
SEXE DU CHEF DE MENAGE					
Homme	564 087	1 539 936	23 868	374 675	16 360 547
Femme	23 871	149 020	7 421	37 937	1 487 994
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE					
Monogame	377 940	875 792	24 751	200 314	8 768 509
Polygame	109 700	565 117	1 402	162 705	7 134 084
Union libre	17 296	55 241	1 768	4 262	605 945
Célibataire	71 005	68 349	614	16 521	315 861
Divorcé(e)/séparé(e)	2 924	19 947	280	3 922	120 449
Veuf/veuve	8 511	103 995	2 474	23 942	885 395
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE					
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	7 586	21 407	9 623	8 665	208 847
Cadre moyen, agent de maîtrise	12 079	39 374	5 276	12 581	297 059
Employé administratif cadresubalterne de bureau	10 854	21 601	4 648	9 134	260 902
Ouvrier	17 175	32 466	310	6 226	382 162
Mancœuvre + personnel domestique	8 727	19 969	568	4 337	294 781
Patron, employeur	11 379	25 251	1 235	3 052	170 828
Travailleur à son propre compte	413 630	1 142 496	7 324	271 267	12 588 876
Associé	4 681	10 756	-	245	74 765
Apprenti	1 550	4 581	-	840	34 940
Travailleurs familiaux entreprise familiale	79 925	210 651	459	26 254	1 989 446
TAILLE DE MENAGE					
1-2 personnes	12 547	12 602	40	5 521	400 686
3-4 personnes	41 568	74 946	5 309	19 888	1 788 075
5-6 personnes	69 130	163 542	14 166	35 269	3 360 663
7 personnes ou plus	464 712	1 437 866	11 775	351 934	12 299 117

Tableau 6: Répartition de l'état matrimonial des individus

		Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Union libre	Célibataire jamais marié(e)	Divorcé(e) / séparé(e)	Veuf (veuve)
NATIONAL	H	36,1	13,8	2,6	45,9	0,7	0,9
	F	33	26,2	2,6	28,3	1,2	8,7
MILIEU DE RESIDENCE							
Urbain	H	34,5	5,5	4,8	53,7	0,7	0,8
	F	33,2	9,8	5	43	1,6	7,4
Rural	H	36,7	17	1,8	42,9	0,7	0,9
	F	32,9	31,8	1,8	23,3	1	9,2
REGIONS ADMINISTRATIVES							
Hauts Bassins	H	36	13,6	3	45,9	0,9	0,7
	F	33,6	24,9	3	30,9	1,1	6,4
Boucle du Mouhoun	H	34,3	12,9	6,4	44,5	1,2	0,6
	F	33,7	25,4	8,2	23,1	1,4	8,2
Sahel	H	53	12,5	0	33,9	0,2	0,4
	F	49,5	21,9	0	18,8	1,8	7,8
Est	H	40,2	15,7	1,2	41,7	0,5	0,7
	F	37,7	31,4	1,3	20	1,7	7,9
Sud-Ouest	H	42,3	10,6	0,6	43,6	0,9	2
	F	38,4	20,1	0,8	26,4	1,9	12,4
Centre Nord	H	35,8	19,3	0,3	43,6	0,7	0,3
	F	29,2	36,9	0,3	23,3	0,8	9,5
Centre Ouest	H	31,3	17,6	0,5	48,5	0,5	1,5
	F	26,4	32,8	0,6	27,9	0,6	11,7
Plateau central	H	32,6	19	0,3	46,4	0,5	1,3
	F	27,5	34,2	0,1	26,8	0,5	10,9
Nord	H	34,3	18	0,2	46,4	0,4	0,7
	F	31,4	33,5	0,3	25,5	0,8	8,6
Centre Est	H	36,4	15,9	0,4	45,3	0,7	1,2
	F	35,5	31,2	0,2	24,6	0,8	7,7
Centre	H	32,4	4	8	54,1	0,6	0,8
	F	30,5	7,2	8,2	44,9	1,5	7,6
Cascades	H	30,3	21,6	0,5	46,4	0,3	0,9
	F	27,9	34,9	0,3	29,6	0,8	6,5
Centre sud	H	36,3	16,5	0,3	44,7	1,1	1,1
	F	29,7	30,6	0,2	25,9	1,2	12,4
SEXE DU CHEF DE MENAGE							
Homme	H	37,5	14,5	2,6	43,8	0,7	0,9
	F	35,2	27,7	2,8	27,2	0,8	6,2
Femme	H	11,4	0,7	2,1	84,8	0,8	0,3
	F	16,1	14,5	1,7	36,5	3,9	27,3

Tableau 6: Répartition de l'état matrimonial des individus (Suite et fin)

		Marié(e) monogame	Marié(e) polygame	Union libre	Célibataire jamais marié(e)	Divorcé(e) / séparé(e)	Veuf (veuve)
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE							
Monogame	H	58,9	1,4	0,3	38,7	0,4	0,3
	F	59,1	3,9	0,3	28,9	0,9	6,9
Polygame	H	11,3	37,9	0,4	49,8	0,3	0,3
	F	9,7	59,8	0,3	25,5	0,6	4,1
Union libre	H	0,6	0,1	59,8	39,3	0,2	0
	F	1	0,6	67,6	22,4	0,8	7,7
Célibataire	H	3,6	0,2	0	95,5	0,3	0,5
	F	9,3	6,2	1,5	65,6	0,6	16,9
Divorcé(e)/séparé(e)	H	10,4	1	1,2	37	48,7	1,6
	F	10	5,9	2,4	32,6	34,4	14,7
Veuf/veuve	H	13,5	1	1,9	70,3	0,7	12,6
	F	10,4	2,8	1,7	35	2,7	47,4
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE							
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	H	50,7	3	1,6	42,9	1	0,8
	F	41,1	3,5	1,3	53,1	0,2	0,9
Cadre moyen, agent de maîtrise	H	43,3	2	8,6	45,7	0,3	0,1
	F	39,1	2,2	8,7	48	0,7	1,3
Employé administratif cadre subalterne de bureau	H	43,9	2,8	1,7	49,1	1,1	1,3
	F	39,7	5,8	1,2	47,1	1,4	4,8
Ouvrier	H	40,7	6,4	7,9	43,6	0,2	1,2
	F	42,4	12,3	7,8	29,6	1	6,9
Manoeuvre + personnel domestique	H	40,2	4,2	4,3	49,7	0,7	1
	F	38,8	6,8	4,3	42,8	0,6	6,7
Patron, employeur	H	21	6,5	11,5	60,9	-	0,2
	F	26,6	11,1	18,7	35,2	1,8	6,6
Travailleur à son propre compte	H	36,3	15,6	2,4	44,4	0,6	0,7
	F	32,2	29	2,4	25,8	1,1	9,5
Associé	H	39,2	9,2	4	46,2	0,2	1,2
	F	41,1	17,9	4,2	32,9	0,2	3,8
Apprenti	H	39,5	-	3,9	55,4	1	0,3
	F	62,9	0,4	6	19,7	1,8	9,2
Travailleurs familiaux entreprise familiale	H	36,3	13,7	0,4	47,3	1,4	0,8
	F	34,6	29,3	0,7	25,3	1,2	8,8
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS							
Moins de 25 ans	H	9,2	0,9	0,6	89,1	0,1	0
	F	25,5	9,6	1,9	62,4	0,5	0,1
25-34 ans	H	56,5	8,8	4,9	29,1	0,6	0,1
	F	46,4	37	4,8	8,8	1,6	1,4
35-44 ans	H	64,2	23,3	5,3	5	1,8	0,4
	F	42,1	46,6	3,3	2,3	1,3	4,4
45-54 ans	H	57,8	33,7	3,7	2,2	1,3	1,4
	F	33,7	43,5	1,7	1,5	2,7	17
55-64 ans	H	51,9	40,5	2,6	1,4	1,3	2,3
	F	26,6	32,3	1,2	1,1	1,3	37,5
65 ans et plus	H	49	39,7	2	0,7	0,9	7,6
	F	15,6	13,6	1	0,9	1	67,9

Tableau 7 : Possession d'acte de naissance/ jugement supplétif

	Possède-t-il un acte de naissance/ jugement supplétif ?			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
NATIONAL	79,2	20,6	0,2	100,0
MILIEU DE RESIDENCE				
Urbain	96,8	3,1	0,1	100,0
Rural	74,0	25,7	0,2	100,0
REGIONS ADMINISTRATIVES				
Boucle du Mouhoun	79,8	20,0	0,2	100,0
Cascades	81,3	18,5	0,2	100,0
Centre	97,0	2,9	0,1	100,0
Centre Est	77,3	22,7	0,0	100,0
Centre Nord	73,7	26,0	0,3	100,0
Centre Ouest	80,1	19,1	0,9	100,0
Centre sud	90,6	9,3	0,1	100,0
Est	53,9	46,1	0,1	100,0
Hauts Bassins	90,3	9,6	0,1	100,0
Nord	80,5	19,4	0,1	100,0
Plateau central	87,5	12,4	0,2	100,0
Sahel	54,5	45,4	0,1	100,0
Sud-Ouest	73,1	26,2	0,6	100,0
SEXE DU CHEF DE MENAGE				
Homme	79,1	20,7	0,2	100,0
Femme	80,6	19,0	0,4	100,0
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE				
Monogame	79,7	20,1	0,3	100,0
Polygame	77,1	22,8	0,2	100,0
Union libre	86,6	13,4	0,0	100,0
Célibataire	90,7	9,2	0,1	100,0
Divorcé(e)/séparé(e)	84,8	15,1	0,1	100,0
Veuf/veuve	81,8	17,7	0,4	100,0

Tableau 7 : Possession d'acte de naissance/ jugement supplétif (Suite et fin)

	Possède-t-il un acte de naissance/ jugement supplétif ?			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE				
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	93,5	6	0,5	100
Cadre moyen, agent de maîtrise	98,8	1,2	-	100
Employé administratif cadre subalterne de bureau	98,7	1,3	0	100
Ouvrier	90,7	9,1	0,1	100
Manœuvre + personnel domestique	94,2	5,8	0	100
Patron, employeur	95,8	4,1	0,1	100
Travailleur à son propre compte	77,5	22,2	0,2	100
Associé	93,7	6,1	0,2	100
Apprenti	95,5	4,5	-	100
Travailleurs familiaux entreprise familiale	72,3	27,6	0,1	100
TAILLE DES MENAGES				
1-2 personnes	85,5	14,4	0,1	100
3-4 personnes	82,7	16,8	0,5	100
5-6 personnes	79,5	20,3	0,2	100
7 personnes ou plus	78,4	21,4	0,2	100
SEXE DE L'INDIVIDU				
Masculin	81,6	18,3	0,1	100
Féminin	76,9	22,8	0,3	100
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS				
0-4	59,9	39,9	0,2	100
5-9	70	29,8	0,2	100
10-14	80	19,7	0,3	100
15-19	84,4	15,3	0,3	100
20-29	88,9	11	0,1	100
30-39	91,6	8,3	0,1	100
40-49	92	7,8	0,1	100
50-59	90,4	9,5	0,2	100
60+	80,2	19,2	0,6	100

Tableau 8 : Possession d'une pièce d'identification (CNIB, Passeport, carte militaire)

	Possède-t-il une pièce d'identification (CIB, CNIB, passeport, carte militaire, autres)?			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
NATIONAL	73,0	26,8	0,2	100,0
MILIEU DE RESIDENCE				
Urbain	84,1	15,7	0,2	100,0
Rural	68,1	31,7	0,2	100,0
REGIONS ADMINISTRATIVES				
Boucle du Mouhoun	66,7	32,9	0,4	100,0
Cascades	68,8	31,1	0,1	100,0
Centre	84,7	15,2	0,1	100,0
Centre Est	71,5	28,5	0,0	100,0
Centre Nord	68,1	31,6	0,2	100,0
Centre Ouest	69,6	30,2	0,2	100,0
Centre sud	75,8	24,1	0,1	100,0
Est	71,5	28,5	-	100,0
Hauts Bassins	75,6	24,1	0,3	100,0
Nord	71,6	28,3	0,2	100,0
Plateau central	73,2	26,8	0,0	100,0
Sahel	61,8	37,9	0,2	100,0
Sud-Ouest	64,5	34,9	0,7	100,0
SEXE DU CHEF DE MENAGE				
Homme	73,3	26,6	0,2	100,0
Femme	70,3	29,4	0,4	100,0
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE				
Monogame	74,5	25,3	0,2	100,0
Polygame	69,8	30,0	0,2	100,0
Union libre	78,5	21,5	0,0	100,0
Célibataire	79,3	20,7	-	100,0
Divorcé(e)/séparé(e)	76,4	23,3	0,3	100,0
Veuf/veuve	72,0	27,5	0,5	100,0
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE				
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	84,8	15,2	-	100,0
Cadre moyen, agent de maîtrise	85,0	15,0	0,1	100,0
Employé administratif cadre subalterne de bureau	87,3	12,7	0,0	100,0
Ouvrier	83,2	16,6	0,2	100,0
Manœuvre + personnel domestique	78,7	21,3	-	100,0
Patron, employeur	84,0	16,0	-	100,0
Travailleur à son propre compte	71,5	28,3	0,2	100,0
Associé	79,7	20,3	-	100,0
Apprenti	81,6	18,3	0,2	100,0
Travailleurs familiaux entreprise familiale	63,6	35,8	0,5	100,0

Tableau 8 : Possession d'une pièce d'identification (CNIB, Passeport, carte militaire)(Suite et fin)

	Possède-t-il une pièce d'identification (CIB, CNIB, passeport, carte militaire, autres)?			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
TAILLE DES MENAGES				
1-2 personnes	80,9	19,0	0,1	100,0
3-4 personnes	77,6	22,0	0,3	100,0
5-6 personnes	75,3	24,7	0,1	100,0
7 personnes ou plus	71,0	28,8	0,2	100,0
SEXE DE L'INDIVIDU				
Masculin	79,2	20,7	0,1	100,0
Féminin	67,1	32,7	0,2	100,0
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS				
15-19	27,7	71,9	0,4	100,0
20-29	76,6	23,3	0,1	100,0
30-39	86,1	13,9	0,1	100,0
40-49	88,0	11,9	0,1	100,0
50-59	87,1	12,7	0,1	100,0
60+	80,0	19,6	0,5	100,0

Tableau 9 : Répartition des individus de 18 ans et plus suivant l'appartenance à une organisation

	Membre d'une association ou une organisation ?		Total
	Oui	Non	
NATIONAL	16,9	83,1	100,0
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	8,8	91,2	100,0
Rural	20,0	80,0	100,0
REGIONS ADMINISTRATIVES			
Boucle du Mouhoun	31,3	68,7	100,0
Cascades	31,0	69,0	100,0
Centre	8,2	91,8	100,0
Centre Est	12,1	87,9	100,0
Centre Nord	20,0	80,0	100,0
Centre Ouest	19,2	80,8	100,0
Centre sud	15,5	84,5	100,0
Est	9,8	90,2	100,0
Hauts Bassins	13,3	86,7	100,0
Nord	20,9	79,1	100,0
Plateau central	21,4	78,6	100,0
Sahel	14,5	85,5	100,0
Sud-Ouest	19,7	80,3	100,0
SEXE DU CHEF DE MENAGE			
Homme	17,4	82,6	100,0
Femme	11,6	88,4	100,0
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE			
Monogame	15,8	84,2	100,0
Polygame	20,2	79,8	100,0
Union libre	13,7	86,3	100,0
Célibataire	12,5	87,5	100,0
Divorcé(e)/séparé(e)	10,1	89,9	100,0
Veuf/veuve	10,7	89,3	100,0
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE MENAGE			
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	16,9	83,1	100,0
Cadre moyen, agent de maîtrise	19,7	80,3	100,0
Employé administratif cadre subalterne de bureau	14,5	85,5	100,0
Ouvrier	8,3	91,7	100,0
Manœuvre + personnel domestique	5,5	94,5	100,0
Patron, employeur	12,6	87,4	100,0
Travailleur à son propre compte	18,0	82,0	100,0
Associé	7,7	92,3	100,0
Apprenti	3,8	96,2	100,0
Travailleurs familiaux entreprise familiale	21,2	78,8	100,0

Tableau 9 : Répartition des individus de 18 ans et plus suivant l'appartenance à une organisation (Suite et fin)

	Membre d'une association ou une organisation ?		Total
	Oui	Non	
TAILLE DES MENAGES			
1-2 personnes	13,3	86,7	100,0
3-4 personnes	15,9	84,1	100,0
5-6 personnes	17,4	82,6	100,0
7 personnes ou plus	17,2	82,8	100,0
SEXE DE L'INDIVIDU			
Masculin	17,1	82,9	100,0
Féminin	16,7	83,3	100,0
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS			
Moins de 25 ans	8,6	91,4	100,0
25-34 ans	16,5	83,5	100,0
35-44 ans	22,8	77,2	100,0
45-54 ans	25,5	74,5	100,0
55-64 ans	21,0	79,0	100,0
65 ans et plus	12,0	88,0	100,0

Tableau 10 : Répartition des chefs de ménage suivant le niveau d'alphabétisation

	Alphabétisé	Non alphabétisé	Total
NATIONAL	34,0	66,0	100,0
MILIEU DE RESIDENCE			
Urbain	61,5	38,5	100,0
Rural	23,2	76,8	100,0
REGIONS ADMINISTRATIVES			
Boucle du Mouhoun	35,8	64,2	100,0
Cascades	37,5	62,5	100,0
Centre	61,3	38,7	100,0
Centre Est	17,0	83,0	100,0
Centre Nord	27,8	72,2	100,0
Centre Ouest	21,5	78,5	100,0
Centre sud	17,3	82,7	100,0
Est	27,5	72,5	100,0
Hauts Bassins	41,5	58,5	100,0
Nord	24,8	75,2	100,0
Plateau central	21,7	78,3	100,0
Sahel	30,9	69,1	100,0
Sud-Ouest	24,2	75,8	100,0
SEXE DU CHEF DE MENAGE			
Homme	36,4	63,6	100,0
Femme	19,5	80,5	100,0
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE			
Monogame	38,5	61,5	100,0
Polygame	21,8	78,2	100,0
Union libre	48,3	51,7	100,0
Célibataire	74,9	25,1	100,0
Divorcé(e)/séparé(e)	30,5	69,5	100,0
Veuf/veuve	11,8	88,2	100,0
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS			
15-29	45,9	54,1	100,0
30-49	39,8	60,2	100,0
50-64	28,6	71,4	100,0
65 +	12,8	87,2	100,0

Tableau 11 : Répartition des chefs de ménage suivant le niveau d'instruction

	Aucun	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1er cycle	Second. 2nd cycle général	Second. 2nd cycle tech. Prof.	Supérieur	Total
NATIONAL	74,9	0,4	11	6,2	3,5	0,7	3,4	100
MILIEU DE RESIDENCE								
Urbain	42,9	0,7	18,4	15,3	9,7	2,1	11	100
Rural	87,6	0,3	8	2,6	1	0,1	0,3	100
REGIONS ADMINISTRATIVES								
Boucle du Mouhoun	81,4	0,3	13,3	2,6	1,8	-	0,7	100
Cascades	74,3	0,5	12,9	6,3	4,1	0,2	1,8	100
Centre	40,7	0,6	18,6	16,3	8,7	2,3	12,8	100
Centre Est	86,9	0,5	8,2	3,3	0,9	0	0,2	100
Centre Nord	89,8	0,5	5,3	2,4	1,5	0,1	0,4	100
Centre Ouest	82,2	0,1	8	4,3	3,3	0,3	1,8	100
Centre sud	87	0,5	9,2	2,2	0,6	0	0,5	100
Est	86,7	0,3	6,3	3,8	2,1	0,3	0,6	100
Hauts Bassins	65,8	0,2	15,4	8,2	4,7	1,3	4,4	100
Nord	83,4	0,4	10	2,5	1,9	0,3	1,5	100
Plateau central	84,7	1,2	7,4	3,3	2,2	0	1,1	100
Sahel	93,9	0,2	3,7	1,2	0,7	0	0,3	100
Sud-Ouest	80,8	0,7	7,9	6,2	3,1	0,1	1,1	100
SEXE DU CHEF DE MENAGE								
Homme	74	0,4	11,6	6,2	3,6	0,7	3,5	100
Femme	80,7	0,7	7	6,2	2,6	0,5	2,3	100
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE								
Monogame	70,9	0,5	12,8	7	4	0,8	3,9	100
Polygame	90,6	0,3	7,3	1,3	0,3	0	0,1	100
Union libre	58,2	0,2	18,1	12,8	6,4	0,9	3,4	100
Célibataire	27,4	-	10,3	23,8	16,1	2,8	19,6	100
Divorcé(e)/s éparé(e)	71	-	15,7	4,1	3,7	1,8	3,8	100
Veuf/veuve	88,7	0,8	6,6	2,9	0,7	0	0,4	100
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS								
15-29	62	0,6	14	12,7	4,7	1	5,1	100
30-49	70,8	0,4	12,4	6,7	4,8	0,8	4,2	100
50-64	80,3	0,5	10,2	4,3	2,2	0,5	2,1	100
65 +	91,9	0,4	4,4	1,9	0,2	0,2	1,1	100

Tableau 12 : Structure de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage

	Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	Cadre moyen, agent de maîtrise	Employé administratif cadre subalterne de bureau	Ouvrier	Manœuvre + personnel domestique
NATIONAL	1,8	3,1	2,5	3,2	2,4
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	5,9	9,3	6,8	8,5	7,2
Rural	0,3	0,8	0,9	1,3	0,6
REGIONS					
Boucle du Mouhoun	0,7	1,6	0,6	0,3	0,2
Cascades	1,1	3	2,6	5	2,4
Centre	8	7,3	7,3	8,2	9,8
Centre Est	0,4	1	0,8	2,1	1,5
Centre Nord	0,6	0,8	1,2	2	0,9
Centre Ouest	0,6	1,4	3,2	2,1	1
Centre sud	0,5	0,4	1	0,4	0,4
Est	0,3	1,5	3,2	1	0,3
Hauts Bassins	1,2	6	1,9	6,5	2,3
Nord	0,4	2,9	1,8	1	0,7
Plateau central	0,4	2,3	0,2	1,4	0,4
Sahel	0,1	0,9	0,4	2,1	0,1
Sud-Ouest	0,8	3,4	0,8	1	0,2
SEXE DU CHEF DE MENAGE					
Homme	2	3	2,4	3,5	2,5
Femme	0,8	3,3	2,8	1,6	1,6
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE					
Monogame	2,6	3,5	3,1	3,5	2,7
Polygame	0,3	0,3	0,4	1,2	0,5
Union libre	1,1	9,8	1,4	8,6	4,2
Célibataire	4,2	11,2	9,1	10,3	7,6
Divorcé(e)/séparé(e)	2,4	3,1	4	2,6	2,8
Veuf/veuve	0,5	0,1	2,2	1,4	2,3
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15-29	0,3	2,9	2,9	4,3	2,5
30-49	2,6	4,4	3,2	4	2,6
50-64	1,6	1,7	1,7	2,4	2,4
65 +	0,8	0,1	0,5	0,2	1,1

Tableau 12 : Structure de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage (Suite et fin)

	Patron, employeur	Travailleur à son propre compte	Associé	Apprenti	Travailleurs familiaux entreprise familiale
NATIONAL	1,1	73,1	0,5	0,5	11,8
MILIEU DE RESIDENCE					
Urbain	3,1	52,8	1,2	1,6	3,5
Rural	0,4	80,5	0,3	0,1	14,8
REGIONS					
Boucle du Mouhoun	0,5	74,6	0	0,2	21,3
Cascades	1,3	75,6	0,3	1,2	7,5
Centre	3,6	49,9	1,3	1,4	3,3
Centre Est	0,5	79,7	0,5	0,3	13,2
Centre Nord	0,9	84,6	0,6	0,1	8,3
Centre Ouest	0,7	82,8	0,6	0,2	7,4
Centre sud	1	92,7	0,2	0,1	3,4
Est	0	72,1	0,5	0,1	21
Hauts Bassins	1,3	67,5	0,4	0,8	12,1
Nord	0,3	87,2	0,2	0,5	5
Plateau central	0	91,3	0,9	0	3,1
Sahel	0,4	82,3	0,2	0	13,3
Sud-Ouest	0,2	52,3	0,2	0,1	41
SEXE DU CHEF DE MENAGE					
Homme	1,2	73,2	0,6	0,5	11
Femme	0,4	72,5	0,1	0,4	16,4
STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE					
Monogame	1	71,4	0,6	0,4	11,2
Polygame	0,6	82,4	0,4	0	13,9
Union libre	6,9	64,2	1	0,5	2,2
Célibataire	1,9	36,6	0,6	5,1	13,5
Divorcé(e)/séparé(e)	0	75,1	0,2	0,2	9,6
Veuf/veuve	0,1	80	0,3	0,1	13,1
GROUPE D'AGE DES INDIVIDUS					
15-29	0,6	66,3	1,1	2,5	16,6
30-49	1,6	70,5	0,6	0,3	10,3
50-64	0,9	76,7	0,3	0	12,3
65 +	0	86,4	0,1	0	10,7

DSCVM/EMC-2014/01
Novembre 2015

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)
Avenue Pascal ZAGRE, Ouaga 2000
01 B.P : 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél : (00226) 25 37 62 04 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf ou insbf@yahoo.fr